

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS

Un an	\$2.00
Six mois	1.00
Etats-Unis	2.50

"L'ECLAIREUR LTEE", propriétaire.

ORGANE DU DISTRICT DE BEA UCE

ED. FORIN, Directeur

TARIF DES ANNONCES

Mesure agathe : 14 lignes au pouce	
Première insertion	\$.10
Deuxième insertion	95
Tarif spécial pour annonces à long terme	

L'ECLAIREUR

LE QUEBEC CENTRAL

Nous publions, plus bas, la lettre suivante que nous adresse M. Walsh, gérant du Québec Central, au sujet du service du chemin de fer sur l'embranchement de la Chaudière. On pourra constater par là même comme nos efforts pour amener une amélioration dans le service des trains a réussi et la bonne volonté que les autorités du chemin de fer entendent déployer pour donner satisfaction au public.

Nous avions demandé à ce que le bagage des passagers pour Montréal soit enregistré, par la compagnie, directement du point de départ, sur le chemin de fer, à Montréal, sans transfert à Québec. Nous espérons que notre demande sera accordée.

—10—

Sherbrooke, 3 fév., 1921.

Monsieur Ed. Fortin,

Editeur de "L'Eclair".

Beauceville, P. Q.

Cher Monsieur Fortin,

En sujet de la conférence que les officiers de cette compagnie et moi-même avons le plaisir de tenir avec vous et avec les représentants de la Chambre de Commerce, à Beauceville, jeudi dernier, le 27 de janvier, relatif à certaines plaintes sur l'irrégularité du service et la congestion sur les trains de voyageurs, — sur le réseau de la Vallée de la Chaudière, — vous me permettez de vous offrir mes remerciements pour la manière toute courtoise avec laquelle les représentants de cette compagnie ont été reçus et pour les résultats satisfaisants qui en découlent.

Comme la chose a été exprimée à cette entrevue, la compagnie a admis qu'il y avait juste cause de plainte et que c'était notre intention de faire tout en notre pouvoir pour améliorer le service et donner la meilleure satisfaction aux voyageurs de cette région traversée par notre réseau.

Nous sommes donc à prendre des dispositions pour améliorer nos engins d'un charbon de choix, sur ce réseau, et aussi pour mettre des engins d'un type plus lourd à la tête de ces trains; nous n'épargnerons aucun effort pour établir une circulation des convois conforme aux horaires et, en outre, un wagon de "première", plus spacieux, formera partie du convoi des passagers, dans quelques jours.

Un officier spécial en consigne sera également mis en fonction par la compagnie, — ces spécialistes sont établis à Valley-Jonction. Ses devoirs seront de voir à ce que toute personne sous l'influence des liqueurs soit expulsée du train, à cet endroit, et lorsque ce sera nécessaire, il voyageira sur le train pour maintenir l'ordre.

Je regrette qu'il ne soit pas considéré comme praticable, dans les circonstances, de mettre en circulation un wagon-salon avec ces convois, mais j'ai lieu de croire que les améliorations que nous nous proposons d'exécuter, rendra toute satisfaction.

Veuillez croire aux meilleurs sentiments de

Votre bien dévoué,

J. A. WALSH,

Gérant général.

UN TRIO DE BONS MINISTRES

Parmi les rouages d'une administration les uns, à certaines époques, acquiescent momentanément plus d'importance que les autres, selon les circonstances.

Tant mieux alors pour les administrés si ces rouages se trouvent confondus à l'initiative d'hommes actifs, désintéressés, habiles à saisir les opportunités.

A l'heure actuelle, les trois départements de l'administration provinciale qu'il faut tenir le plus relief sont : l'Agriculture, la Colonisation.

L'Instruction publique. De celui-ci on pourrait dire : "The last, but not the least."

Par une heureuse fortune, nous avons à la tête de chacun de ces départements des hommes absolument à la hauteur.

L'hon. Joseph Edouard Caron n'est pas l'un de ces ministres académiques de l'Agriculture comme il nous a déjà donné d'en voir. Cultivateur lui-même, c'est par un contact continu avec l'homme des champs qu'il a pu acquiescer la maîtrise que nul ne saurait lui contester. Activer la production, rendre le cultivateur apte à retirer le plus grand profit possible de ses produits, tel fut le programme constant de M. Caron, programme qu'il n'est pas contenté de dresser, mais qu'il a réalisé.

Si M. Caron n'eût écouté que la voix de l'ambition, il occuperait peut-être aujourd'hui un poste encore plus élevé, par la création d'un parti des Fermiers-Unis dans le Québec; mais il a préféré conseiller au cultivateur de demeurer le roi de la terre, au lieu de se lancer dans le maélstrom en formant une classe à part.

Solliciteurs-nous une autre preuve de son parfait désintéressement? L'hon. Joseph-Edouard Perrault, en prenant le portefeuille de la Colonisation en 1919, laissait entendre de belles espérances qu'il a pleinement réalisées. Comme l'a rappelé avec à-propos l'hon. Athanas David dans cette pièce d'éloquence qu'il a ajoutée à tant d'autres en parlant jeudi sur le budget, "le territoire, pour donner ce qu'on attend de lui, doit être peuplé, et c'est là que vient en premier lieu la colonisation."

Si l'on calcule que le Québec couvre une superficie de 703,653 milles carrés, soit le cinquième du Canada, on a l'idée de la tâche immense en face de M. Perrault, mais ainsi que nous l'écrivions plus haut, il est de taille à l'accomplir.

CULTURE DU TREFLE

La culture du trèfle se développe rapidement dans la Beauce; les cultivateurs reconnaissent aujourd'hui que si l'on veut maintenir la fertilité du sol, il faut nécessairement semer du trèfle. Dans presque toutes les paroisses de la Beauce, on s'organise sérieusement pour l'achat de battues de trèfle et on est convaincu que c'est de l'argent bien placé que de se procurer de telles machines bien qu'elles soient assez dispendieuses.

En général les terres du district de Beauce contiennent très bien pour la culture du trèfle. On ne remarque pas trop de terres acides qui semblent être plutôt réfractaires à cette culture, mais on peut toujours corriger ce défaut en leur donnant des applications de chaux ou de cendre de bois.

Une condition des plus importantes pour réussir est le choix de la graine de trèfle. Quand bien même la terre serait bien préparée, bien engraissée, si la semence est de mauvaise qualité, il est bien difficile de réussir. Les graines achetées à l'étranger sont souvent mal nettoyées et remplies de mauvaises herbes et c'est peut-être ce qui a fait le plus au développement de cette culture.

On sème en général cette plante fourragère dans une céréale du printemps qui suit une culture sarclée vu que la terre se trouve en très bonne condition. Il n'y a pas beaucoup d'avantage à semer le trèfle seul au printemps. On doit toujours enterrer la graine de trèfle légèrement surtout dans les sols un peu humides; un léger coup de herse, suivi du rouleau est en général suffisant pour bien enterrer cette graine.

La quantité de graine à semer à l'acre varie avec le but que l'on se propose. Si l'on veut récolter de la graine à l'automne, il est nécessaire de semer au moins 10 à 12 livres à l'acre.

Presque toutes les céréales peuvent se semer avec le trèfle, mais on a remarqué que les céréales qui mûrissent à bonne heure comme l'orge ont tous jours donné de meilleurs résultats.

Si le trèfle succède à une culture sarclée, il n'est pas toujours nécessaire de faire des applications d'engrais à moins que le sol soit très pauvre en principes fertilisants.

On conseille fortement des applications d'engrais potassiques et phosphatés. Ainsi 300 à 400 livres de superphosphate ou 400 livres de phosphate sont très recommandables dans la plupart des sols, malgré que l'on puisse réussir avec une quantité moins considérable. On peut aussi utiliser du plâtre et l'on peut pour avoir activé la croissance du trèfle.

Le trèfle peut être utilisé de plusieurs manières, mais je me contenterai d'indiquer brièvement les principales usages de cette plante.

Il sert d'abord à fournir aux animaux les aliments les meilleurs; il forme d'excellents pâturages pour les vaches laitières durant l'été. Comme engrais vert, le trèfle est ce qu'il y a de plus recommandable. Enfin il peut fournir de la graine pour les besoins du tout cultivateur, et même pour le marché.

La graine du commerce, les cultivateurs l'ont constaté très souvent, est de qualité inférieure et elle a parfois causé beaucoup de dommages aux terres par les nombreuses mauvaises herbes dont elle était remplie.

Malgré tout cela, on est obligé de payer cette graine à un prix très élevé. Donc je conseille aux cultivateurs de récolter leurs graines eux-mêmes.

Les terres qui sont en bon état de culture peuvent donner 200 livres de graine de trèfle à l'acre. M. Esdras Veilleux cultivateur de Beauceville a dépassé ce rendement cette année et la graine qu'il a récolté est très belle et recommandable pour la semence.

Pour bien réussir à récolter de la graine, il faut choisir un terrain un peu aride, bien écotté, amouilli et débarrassé de toutes mauvaises herbes.

Le grain de semence devra être bien net. Comme je l'ai dit antérieurement, après l'ensemencement du trèfle, herse légèrement.

L'année suivante lorsque le trèfle commence à fleurir, on fait une première coupe qui peut être utilisée comme foin ou pour la laisser sur le champ.

La seconde coupe est généralement réservée pour la graine. La première coupe doit toujours être faite dans la première quinzaine de juin afin que la seconde coupe ait le temps de mûrir. On prend la deuxième coupe pour la graine parce qu'on trouve moins de mauvaises herbes et la récolte est plus abondante.

Pour battre la graine de trèfle, il y a des battues qui font un très bon travail. Il y en a deux sur le marché et elles semblent donner satisfaction aux cultivateurs.

Le Gouvernement Provincial donne cette année un octroi de 15 sur l'achat

L'Instruction publique n'aurait pu être placée sous une impulsion plus vive, plus promptement que celle de l'hon. Athanas David. Orateur nerveux, éloquent, abondant, le secrétaire provincial appartenait à la belle école française, celle des Deschamps, des Barthe, des Viviani.

Il ne se contente pas d'être disert, de traîner à l'aide d'une vaste documentation des sujets variés; il paie de sa personne, scrute les arcanes de son département, est capable de démontrer que depuis deux ans qu'il l'occupe, en plus des développements donnés aux écoles, les émoluments des instituteurs et des institutrices ont été augmentés de presque un million de dollars.

Bref, après cette courte revue, qui nous contesterait le droit d'inscrire comme titre de notre article que nous avons en MM. Caron, Perrault et David un "trio de bons ministres"?

LA NOUVELLE LOI DES LICENCES

La loi nouvelle des licences vaut la peine qu'on s'en occupe et elle ne va pas l'intérêt qu'on lui porte. C'est l'une des mesures les plus considérables des plus radicales, les plus grosses de conséquences et, nous ajoutons, dans un autre ordre d'idée, les plus volumineuses que le gouvernement de la province ait encore présentées depuis nos indépendances. La Confédération, Matériellement, le bill compte exactement 47 pages et 145 clauses. Il est d'une minutie absolue, et comme les plus infimes détails de l'organisation du nouveau système. À partir de la définition d'une bouteille jusqu'à la dernière procédure devant les tribunaux pour les contrevenants.

Comme nous l'avons entendu dire par des experts, "C'est un chef-d'œuvre de loi", une loi où il n'y a aucun "trou" qu'on ne puisse aussitôt boucher, une loi exclusive à tel point que l'on n'a pu s'empêcher de craindre, en certains quartiers, quelle ne soit "autre chose". Mais tout est prévu, tout pesé, tout compté, et comme on peut le dire vulgairement ceux qui l'ont rédigée ne sont certainement pas des marchands. Enfin, c'est une loi dont on peut dire avec certitude qu'elle pourra servir d'exemple non seulement aux provinces-sœurs, mais à bien des pays où l'éternel problème de l'alcool a établi son empire.

On a publié bien des rumeurs au sujet de ce projet de loi, et l'on a fait bien des conjectures; ce bill met les choses au point.

Du côté de la population, sans égard aux intérêts, d'un côté ou de l'autre, nous sommes sûrs que l'étude attentive du bill satisfera les "dry" et les "wet", — peut-être plus les derniers que les premiers, tellement la loi est sévère. — Et l'on se demande avec raison, que vaut devant cette nouvelle loi, le Scott Act, au point de vue des intérêts de la prohibition?

Mais la loi nouvelle n'est pas une loi de prohibition dans le sens que l'on donne à cette expression; mais c'est, dans toute la force du mot, une loi de tempérance; elle n'est pas une loi d'hypothèque fertile en fraudes, mais une loi de franchise. On y va à front d'écouart, à visage levé, sans masquer, l'on dit le peuple à la loi, et le droit de boire qui lui plaît, comme il a le droit de manger et de fumer; mais il y aura le boire qui est la source de trop de maux dont souffre l'humanité, quand il n'est pas sévèrement réglementé.

"Tu boiras", nous dit la loi nouvelle. "Les buvards qui raffolent de ce vin qui stimulant et qui conservent l'esprit latin, mais à condition..."

Et les conditions ne peuvent provoquer aucun abus; c'est la véritable tempérance.

C'est là l'objet de la nouvelle loi, une loi de profonde sagesse, sévère mais juste. Ah! nous sommes bien malade de la sévérité de la loi des "blue laws" américains, lois hypocrites et pleines de forfaiture, contraires même au droit naturel.

Bref, notre nouvelle loi résume admirablement le caractère des deux races que nous incarnons dans la province de Québec: la pondération et le rigorisme anglais; la liberté et le "je m'enfous" français.

Et avec cela, l'on peut faire un chef-d'œuvre de loi qui, contrairement à l'usage des nations, peut contenir tout le monde... et son père.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, de plus amples détails sur cette loi.

OMER POMERLEAU, Téléphone Local, Beauceville-Ouest, fev 10-21.

LE JUGE PELLETIER EST MORT MARDI

L'hon. juge Pelletier, juge de la Cour du Banc du Roi, est décédé mardi soir des suites d'une courte maladie qui l'a terrassé dimanche dernier.

Né à Trois-Pistoles en 1857, il fit ses études à Ste-Anne-de-la-Pocatière et à l'Université Laval. Il était admis au Barreau en 1880 et nommé conseiller législatif en 1888.

En 1890 il était élu député de Dorchester au parlement provincial. Après avoir été à tour de rôle député secrétaire provincial, procureur général, il entra dans la politique fédérale et fut même ministre dans le cabinet Borden de 1911 à 1914 alors qu'il fut créé Juge de la Cour Supérieure pour Montréal.

L'hon. M. Pelletier fut ensuite nommé à la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec.

Le défunt laisse, outre sa veuve, un frère, M. N. Pelletier, deux neveux, M. Elzéar Baillargeon, C.R., et M. le notaire Chs Baillargeon; deux nièces, Mlle Caroline Pelletier et Mme Geo. Bellore.

Ses collègues de la magistrature et les membres du Barreau ont appris avec chagrin sa mort. L'hon. L. J. Pelletier était considéré comme un juriste éminent et d'une grande science légale.

Quoique d'une santé qui ne le mettait pas à l'abri de bien des mauxaises, on ne s'attendait pas à une fin aussi soudaine.

"L'ECLAIREUR" offre à la famille du défunt l'expression de sa vive sympathie.

ANQUET LETOURNEAU

M. Louis Letourneau, député de Québec-Est, a été l'hôte d'honneur à un dîner donné au Château-Frontenac, à l'occasion de l'inauguration d'un nouvel édifice de la Québec Presse Co. Pris de trois cents convives assistaient à ce banquet à la suite duquel des discours furent prononcés par M. Nap. Lavoie, président de la Banque Nationale, Mgr Lagueux, curé de St. Roch, l'hon. L. A. Taschereau, premier-ministre, S. H. le maire Samson, MM. J. H. Fortier, J. Macgoullin, E. Lapointe, M. P. O. Myrand, H. Pouliot, H. Gagnon, Ls. Letourneau et Elzéar Letourneau.

Au cours des discours qui furent prononcés on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Après ces discours on s'appliqua à faire ressortir les talents de M. Ls. Letourneau pour le commerce et les succès remportés par lui dans l'industrie, dans la politique et dans les cercles sociaux.

Si l'agriculteur lisait plus...

La Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec tenait ces jours derniers à Montréal son assemblée annuelle. La presse montréalaise tout entière a signalé à cette occasion l'œuvre excellente et les résultats magnifiques obtenus par cette société. Fondée en 1910 sous le nom de Coopérative Agricole des Fromagers, elle a fait pour \$8,293,000 d'affaires en 1919 et pour \$9,724,042.07 en 1920. Elle compte aujourd'hui 8,153 membres et traite avec la plupart des coopératives agricoles locales ou régionales. Elle a des succursales dans deux grands centres de consommation: Québec et Trois-Rivières, et des centres de production comme Princeville, Hébertville, St-Valier. Bien qu'elle ne soit pas une société proprement capitaliste, elle a fait l'an dernier, tous frais payés ainsi que le dividende ordinaire de 5%, et tout en payant à ses sociétaires les plus hauts prix du marché, un bénéfice net de \$17,892.35. En regard d'un capital souscrit de \$151,170 et d'un capital versé de \$97,232.34, elle a accumulé une réserve de plus de \$130,000. Elle publie un périodique (le Bulletin des Agriculteurs) qui pour l'intérêt de la rédaction le cède à peine à l'officiel Journal d'Agriculture, et qui au surplus est hebdomadaire. Elle s'intéresse à chacun de ses membres, les instruit par correspondance, les défend quand il y a lieu. Et la voici maintenant qui bataille sur le marché anglais pour y faire cesser le démarquage dont les produits laitiers du Québec ont été jusqu'ici l'objet. Et cette œuvre est accomplie, et ces résultats sont obtenus, par des cultivateurs ou par des gens qui se sont intimement solidarisés avec eux. Nous venons de lire l'exposé annuel du directeur général, M. Auguste Trudel; clair, précis, tout en faits, il figurait avantageusement à côté de ceux de nos meilleurs financiers.

Enfin, il règne dans ce milieu un désir d'entente, de concorde, qui mérite d'être souligné; sur ce point il n'y a qu'à laisser parler M. Trudel: "Au cours de la dernière année, dit-il, la Société, par quelques-uns de ses principaux officiers, a étudié l'état de la coopération dans la province. Elle se rendait compte, en effet, que la concurrence acharnée entre coopératives ou la situation précaire de certaines d'entre elles créaient tôt ou tard des difficultés qui pourraient causer un préjudice irréparable à la coopération. La Société a déjà pris l'initiative d'un rapprochement entre coopératives et nous avons lieu de croire que les négociations aboutiront à une solution heureuse pour les sociétés intéressées et pour les cultivateurs dans un avenir rapproché."

Bref, la Coopérative Centrale est une institution qui, à tous points de vue, fait honneur aux cultivateurs; et c'est peut-être aussi celle qui offre au cultivateur le placement le plus avantageux. La Presse disait vendredi dans une note de rédaction:

"Les renseignements et les chiffres contenus dans le rapport annuel de M. Auguste Trudel, gérant de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec, démontrent combien importante est rapidement devenue cette institution. Rien que l'an dernier, la société a transigé pour près de dix millions d'affaires, soit une augmentation de un million sur l'année précédente. Ce qui prouve, une fois de plus, que, quand ils veulent s'en donner la peine, nos compatriotes sont capables de réussir tout aussi bien que personne."

Or, cette Coopérative Centrale qui force l'admiration de tous par la sagesse de son administration, la clairvoyance et la prudence de ses initiatives; qui est l'affaire des cultivateurs puisque eux seuls peuvent y appartenir; qui est d'autant plus sûre de pouvoir rémunérer la mise de fonds de ses adhérents, qu'elle fait, avec un capital relativement minime, un chiffre d'affaires très considérable; qui est contrôlée, au sens français du terme, par le ministère provincial de l'Agriculture; qui, comme on l'a dit, n'est pas une coopérative pure, mais qui n'aspire qu'à le devenir dès que l'éducation des ruraux permettra cette transformation, et qui, en attendant, rend plus de services aux cultivateurs que toute autre institution similaire — cette coopérative Centrale, disons-nous, elle avait besoin de capital pour se développer; pour grandir, pour se rendre de plus en plus utile.

Le local qu'elle occupe actuellement rue William, à Montréal, non-seulement est trop étroit, mais l'aménagement en est très imparfait; de nouveaux entrepôts permettraient de grandes économies de main-d'œuvre et de transport et, dans bien des cas, un meilleur conditionnement des produits. Avec l'entière approbation du ministère provincial de l'Agriculture, elle mit donc l'automne dernier \$500,000 d'actions sur le marché, par l'intermédiaire d'une maison financière de Montréal qui possède des correspondants par toute la province. Après une campagne de publicité de plusieurs semaines, qui coûta des milliers de dollars, la souscription atteignait moins de \$100,000. C'était quelque chose, mais ce n'est pas la somme qu'il fallait pour construire les entrepôts. Et la Coopérative Centrale, faute d'argent, devra virtuellement piétiner sur place une ou deux années de plus, alors qu'elle pourrait en un rien de temps doubler son chiffre d'affaires, et que les United Farmers d'Ontario, qui eux ne manquent pas d'argent, font un effort considérable pour s'emparer du marché agricole de la province de Québec.

Pendant que ces choses se passaient au vu et su du public, d'autres faits se circulaient dans l'ombre qui viennent d'avoir leur dénouement devant les tribunaux criminels de Montréal. Il y a quelques mois, un nommé W. Collins, inconnu jusque là, sans crédit, et apparemment sans relations parmi les cultivateurs, louait une couple de pièces dans une vieille maison de la rue St-Urbain, y installait un pupitre, quelques chaises et un dactylographe, et déjà il adressait aux cultivateurs des circulaires se lisant à peu près en ces termes: "On vous offre de votre beurre 52 cents la livre ce n'est pas ce qu'il faut; je vous en offre moi, 55. On vous demande vos orfres à 60 centus quelle dérision! Envoyez-les

moi par le prochain train et vous en recevrez 80 cents. Pour vous renseigner sur mon compte, adressez-vous à n'importe quelle banque. Je vous enverrai mon chèque sur réception des produits." En quelques semaines, Collins reçut pour \$200,000 de denrées agricoles qu'il revendait argent comptant à son bénéfice; mais les cultivateurs ne touchèrent pas un sou. Cité en justice, l'espoir a été condamné ces jours derniers, par le juge Décarie, à deux ans de travaux forcés.

Le Soleil écrivait au cours du procès, sous le titre: "SI L'AGRICULTEUR LISAIT PLUS..."

"Collins, au moyen de circulaires, offrait aux fermiers qui voulaient lui envoyer leurs produits, de payer ceux-ci un prix plus élevé que le prix régulier du marché. Il promettait, en outre, de retourner, sans délai, l'argent en paiement."

"Nombre de bons cultivateurs se sont laissé prendre à cet appât grossier. Plusieurs d'entre eux ont confié à cet escroc des produits pour un montant élevé. Ainsi, l'un d'entre eux en a expédié pour \$600.00, un autre pour \$500.00, un troisième pour \$1,175.00, un quatrième pour \$1,630.00 et enfin un cinquième avait envoyé pour près de \$1,800.000 de produits de toutes sortes, sans prendre la moindre information sur la solvabilité de celui à qui ils confiaient la vente de leurs produits de l'année. Ces gens ont perdu jusqu'au dernier sou de leurs envois."

"De pareilles fraudes sont inexplicables, en face des avertissements que le ministère de l'Agriculture et toute la presse de la province ne cessent de donner à nos cultivateurs. Les victimes de Collins se recrutent exclusivement dans une dizaine de paroisses riches du district de Montréal et de Trois-Rivières. La plupart sont des cultivateurs très à l'aise. Comment expliquer leur confiance aveugle, alors que l'on ne cesse de mettre notre population agricole en garde et que celle-ci peut bénéficier de l'entremise des grandes sociétés coopératives dans la métropole pour l'écoulement avantageux de ses produits?"

"Pourquoi aller ainsi confier des marchandises agricoles à un inconnu, alors que le gouvernement recommande, plusieurs sociétés coopératives offrant tous les avantages et les garanties désirables pour la vente des produits de la ferme, à d'excellentes conditions?"

"Combien, parmi ceux qui déplorent actuellement des pertes considérables comme celles que nous venons d'énumérer, ont souscrit VINGT PIASTRES pour devenir membre d'une coopérative, afin de vendre leurs produits par son entremise? Pas un seul, probablement."

Une coopérative est intéressée à vendre les produits de ses sociétaires le plus cher possible, et au contraire elle n'a aucun intérêt à gagner sur ses opérations plus d'argent que n'en demande la juste rémunération de son capital; c'est pour ses membres d'abord qu'elle travaille. Dans le cas de la Centrale, par exemple, en 1920, le bénéfice brut sur le chiffre d'affaires n'a été que de 2.014% et le bénéfice net de 0.195, soit moins d'un cinquième de 1 pour 100.

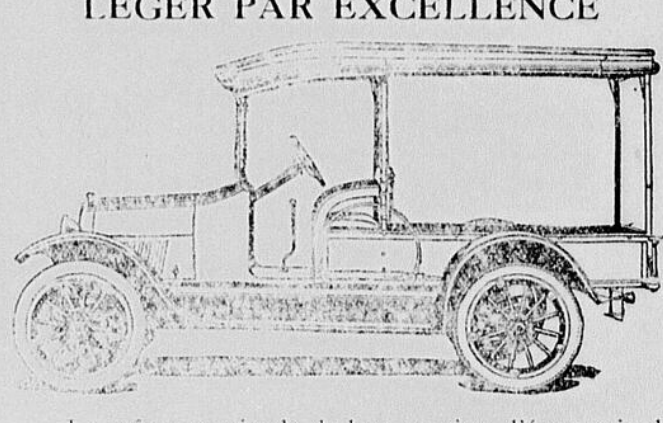
Mais tandis qu'il aura suffi de quelques distinctions de principe entre la coopération pure et la coopération mitigée pour jeter la méfiance dans l'esprit des habitants à l'endroit de la Coopérative Centrale, il n'a fallu à Collins, pour flouter \$200,000 aux cultivateurs, qu'un pupitre, une machine à écrire et trois chaises installées dans un quartier à boxons.

De la leçon qui se dégage de l'affaire Collins, les fendeurs de cheveu et les envieux qui s'attaquent à des institutions comme la Coopérative Centrale peuvent prendre leur part, et bien entendu, il en revient aussi une part à cette catégorie d'habitants qui ne mord pas, même du bout des lèvres, au 8% honnêtement gagné, mais que le premier escroc venu peut accrocher aux entrailles avec des promesses de 50 %.



LE TRUCK G

LEGER PAR EXCELLENCE



La même certitude de bon service, d'économie de gazoline et d'habileté dans la marche et de solidité dans la construction qui caractérise toutes les machines Chevrolet.

Venez en faire l'inspection à notre garage. Demandez nos prix. Il est indispensable à tout industriel, à tout commerçant. Laissez-nous vous donner les explications nécessaires.

Légaré Automobile de Beauce-Jonction, Ltée.

J. A. POULIN, Directeur Gérant

Valley-Jonction, Co. Beauce

Agents distributeurs du district de Beauce:

GEORGE GAGNE, St-Georges.
D. CADRIN, St-Amand.
GEO. GAGNON, St-Me.
ROMEO CHABOT, St-Justine.

moi par le prochain train et vous en recevrez 80 cents. Pour vous renseigner sur mon compte, adressez-vous à n'importe quelle banque. Je vous enverrai mon chèque sur réception des produits." En quelques semaines, Collins reçut pour \$200,000 de denrées agricoles qu'il revendait argent comptant à son bénéfice; mais les cultivateurs ne touchèrent pas un sou. Cité en justice, l'espoir a été condamné ces jours derniers, par le juge Décarie, à deux ans de travaux forcés.

Le Soleil écrivait au cours du procès, sous le titre: "SI L'AGRICULTEUR LISAIT PLUS..."

"Collins, au moyen de circulaires, offrait aux fermiers qui voulaient lui envoyer leurs produits, de payer ceux-ci un prix plus élevé que le prix régulier du marché. Il promettait, en outre, de retourner, sans délai, l'argent en paiement."

"Nombre de bons cultivateurs se sont laissé prendre à cet appât grossier. Plusieurs d'entre eux ont confié à cet escroc des produits pour un montant élevé. Ainsi, l'un d'entre eux en a expédié pour \$600.00, un autre pour \$500.00, un troisième pour \$1,175.00, un quatrième pour \$1,630.00 et enfin un cinquième avait envoyé pour près de \$1,800.000 de produits de toutes sortes, sans prendre la moindre information sur la solvabilité de celui à qui ils confiaient la vente de leurs produits de l'année. Ces gens ont perdu jusqu'au dernier sou de leurs envois."

"De pareilles fraudes sont inexplicables, en face des avertissements que le ministère de l'Agriculture et toute la presse de la province ne cessent de donner à nos cultivateurs. Les victimes de Collins se recrutent exclusivement dans une dizaine de paroisses riches du district de Montréal et de Trois-Rivières. La plupart sont des cultivateurs très à l'aise. Comment expliquer leur confiance aveugle, alors que l'on ne cesse de mettre notre population agricole en garde et que celle-ci peut bénéficier de l'entremise des grandes sociétés coopératives dans la métropole pour l'écoulement avantageux de ses produits?"

"Pourquoi aller ainsi confier des marchandises agricoles à un inconnu, alors que le gouvernement recommande, plusieurs sociétés coopératives offrant tous les avantages et les garanties désirables pour la vente des produits de la ferme, à d'excellentes conditions?"

"Combien, parmi ceux qui déplorent actuellement des pertes considérables comme celles que nous venons d'énumérer, ont souscrit VINGT PIASTRES pour devenir membre d'une coopérative, afin de vendre leurs produits par son entremise? Pas un seul, probablement."

Page Feminine

Les heures chères

Ce sont les heures que l'on vit doucement, tendrement, près du foyer béni, près de l'asile cher où palpitent nos pauvres amours...

La vie offre si peu de joies sincères, elle est si parcimonieuse des bonheurs éphémères qu'elle peut donner que l'heure où l'on croit goûter la douceur d'aimer à vivre doit être profondément vécue.

Le poète un jour de belle inspiration, écrivait ces vers délicieux :

*Si vous voulez ce soir, nous resterons chez nous,
Tout seuls, au coin du feu, nous mettrons les verrous;
Frappe qui veut, que nous importe!
Donnons-nous une fête, à deux, un imprévu;
Recevons le bonheur... (On s'aimera) Vrai-tu?
Ouvrons nos cœurs... fermons la porte.*

Quand est invité vient d'un cœur aimé, d'une âme ardente et que dans les yeux on lit toute la tendresse des anciennes joies, peut-on vraiment se refuser à la chère demande?

*Si tu le veux, ce soir, nous parlerons d'amour;
Tous les deux à la fois, ou bien non, tour à tour;
Je gagne plus à ces échanges.
Tu me diras comment, tu me diras pourquoi?
Et tu m'emmèneras voyager avec toi
Dans ton âme, au pays des anges.*

L'amour est chose si fragile! Vous le croyez entrecroisé dans votre âme et profondément attaché par des liens que rien ne peut jamais briser? Illusion! Il faut ne pas ignorer les orages du cœur, les faiblesses d'une intelligence la plus richement douée et la misère que l'on ressent d'oublier une faute qui fait mal au cœur. L'indulgence, avec la bonté, sont les deux grandes preuves d'un véritable amour. C'est si bon de pardonner en aimant!

*Si tu veux j'ai mis le mien à tes genoux,
Et te conter si bas de ces contes si doux
Que tu rougis comme l'aurore.
Et gare aux baisers drus pillant les cheveux blonds,
Comme un essaim d'oiseaux qui, dans les blés profonds
S'abat turbulent et sonore...*

On est enfant à tout âge et la femme reste toujours jeune quand une voix chère répète à son cœur les paroles qui font sourire et qui font aimer. Et plus les ans se succèdent, plus les années ajoutent aux années leurs trésors de tendresse et de joies, et plus il fait bon d'aimer davantage, puisqu'il est permis d'aller puiser, dans ces réserves des jours de soleil et de souvenirs joyeux, ce qui manque pour illuminer l'heure présente. Si l'on savait bien tout ce qu'un pauvre cœur a besoin de délicatesse pour le manier sans trop le faire souffrir, on s'efforcerait de chasser de la vie les misères que l'on ne peut éviter, les petites incompréhensibles et le fiel des mauvais sentiments, pour n'amasser que les plus tendres souvenirs, les plus délicieuses impressions que l'âme, admirable coffret aux écluses géniales, conserve si amoureusement.

*Vois-tu l'âme en naissant son jardin bien beau,
Mais d'abord les devoirs y tracent un corda
De larges routes dans la mousse;
Plus tard, les passions, les haines, les douleurs
Saccagent les massifs et piquent les fleurs...
Ne crains rien, va... cela repousse!!!*

*Et par ce bonheur, sans quoi ce serait trop amer
Les cœurs vont à l'amour comme l'onde à la mer
Mais le cours n'en est pas le même;
L'un suit nonchalamment des méandres fleuris,
L'autre comme un torrent qui brise... Tu souris?
Tu ne comprends pas?... JE T'AIME...*

Bien peu, cependant, ne comprendront pas. L'amour est un professeur si sagace et si profond. Heureuse l'âme de jeune fille qu'une voix discrète et tendre a pieusement initiée aux secrets beautés de l'amour sincère. Noble et délicate mission que l'on sait rarement conduire sans heurter la sensibilité d'un cœur novice ou sans blesser les sentiments chers.

Je vous écris ces choses, mes chères Jeannaises, en évoquant moi-même des souvenirs déjà lointains et qui défilent sous mes yeux comme une cascade de perles fines entre les doigts d'un joaillier. Quand vous aurez lu ces lignes, dites à l'aimé de votre cœur, à l'ami de votre âme, au compagnon de votre vie, ces derniers vers du poète :

*Si tu le veux, ce soir, restons sans nous parler,
Laissons le feu languir et nos rêves aller,
Radieux, écoutant de l'heure
La voix d'argent compter les pas silencieux,
Et ta main dans ma main, et tes yeux dans mes yeux...
Et tant pis pour moi si je pleure!...*

Vous saurez gré de tout ce bonheur exquis, un tout petit peu à

Cousine Jeanne

Méditation amoureuse

*La face de Pierrot de la lune narquoise
Dans une collerette en fins nuages blancs,
Parait, pour nous guetter d'une façon sournoise
Entre deux peupliers, grands vicillards somnolents,*

*Le ciel gardait au loin des teintes de turquoise,
Et la marée allongeait en des revets tremblants,
La face de Pierrot, de la lune narquoise
Avec sa collerette en fins nuages blancs,*

*Dans le sentier où rode un parfum de framboise,
Tandis que nous marchions enlacés à pas lents
Dans le ciel que la nuit faisait d'un bleu d'ardoise
Blémisaient et prenaient des airs plus insolents
La face de Pierrot de la lune narquoise.*

Edmond ROSTAND.



L'ENFANT N'EST PAS UNE POUPÉE

Spectacle dans le tram. La petite maman, les traits fatigués, la figure bleue, convertie d'une légère voilette, à son côté un bébé rose, le jeune père, tous en habits de dimanche. Toute l'attention de la jeune mère se porte vers bébé, mais principalement sur la mantille en couleurs vives, les petites bottines blanches et le chapeau festonné. On s'aperçoit vite que ce bébé est son ouvrage et que le tout a été créé et payé par de nombreuses veilles. A chaque instant, elle veut corriger un pli de la mantille, elle relève les bas et enlève avec son mouchoir le peu de poussière qui se pose sur les bottines blanches de l'enfant. Malgré tous les soins de la mère, sans autre occupation que sa curiosité, l'enfant se tourne et essaie de regarder par la vitre de la voiture, lorsque la mère lui envoie sans ménagement une chaque quelque part. L'enfant paraît être déjà habitué à ce traitement et il continue à essayer de satisfaire sa curiosité.

Le père, qui s'aperçoit de l'erreur de la mère, appelle l'enfant, l'assoit sur ses genoux et immédiatement les pleurs cessent, le sourire revient, le bébé se tourne vers la mère et se met à sourire. On s'aperçoit de l'erreur de la mère, appelle l'enfant, l'assoit sur ses genoux et immédiatement les pleurs cessent, le sourire revient, le bébé se tourne vers la mère et se met à sourire.

Regarder au dehors, rire à ce spectacle d'un monde nouveau, qui arrive et passe, écouter les personnes qui conversent entre elles d'incompréhensibles sujets, voilà tout ce que désire bébé. Il s'accroît par là, entre le père et l'enfant, mais celui-ci s'éloigne de la mère. Cependant la mère a plus fait pour l'enfant que le père. Beaucoup de mères traitent l'enfant comme une poupée et ne peuvent recevoir la récompense du père qui traite bébé en homme.

Il y a quantité de mères, de bonnes mères, qui se sacrifient pour leurs enfants mais souvent leur donnent ce qu'ils ne demandent pas. Celles-ci aiment leurs enfants pour elles-mêmes, quand les autres aiment les enfants pour le bien de ceux-ci.

KYRIE ELEISON

Ayez pitié de nous, Seigneur!
Christ, ayez pitié de nous!

Donnez-nous la victoire et l'honneur
Sur l'ennemi de nous tous.
Ayez pitié de nous, Seigneur.

Rendez-nous plus croyants, plus doux,
Loin du Péché suborneur.
Christ, ayez pitié de nous.

Crélieux nous comme fait le vainqueur
Du grain dont il est jaloux.
Ayez pitié de nous, Seigneur.

Nous vous en supplions à genoux,
Ouvrez-nous par la Foi le Bonheur.
Christ, ayez pitié de nous.

Ouvrez-nous par l'Amour le Bonheur,
Nous vous en prions à genoux.
Ayez pitié de nous, Seigneur.

Seigneur, par l'Espérance, ouvrez-nous,
Christ, ouvrez-nous le Bonheur.
Christ, ayez pitié de nous.

Ayez pitié de nous, Seigneur!

J'avais mis mon cœur

J'avais mis mon cœur au cœur d'une rose...
Un charme fatal est dans la beauté;
Je pleure en chantant l'amour en est cause.
J'avais mis mon cœur au cœur d'une rose,
Vint un oiseau-moche: il l'a becqueté.

J'avais mis mon cœur dans une pervenche...
L'amour a bien ri, le sorcier moqueur!
Noir est le sorcier, la magie est blanche...
J'avais mis mon cœur dans une pervenche,
Les pleurs d'une nuit ont noyé mon cœur.

J'avais mis mon cœur dans un bluet pâle...
L'amour est un rude et malin gargon.
Un dur moissonneur bronzé par le hâle...
J'avais mis mon cœur dans un bluet pâle;
Mon cœur fut fauché comme la moisson.

J'avais mis mon cœur dans la fleur des vignes...
L'amour vendangeur, qui chante en dansant,
Le vigneron, ivre, aux gaités malignes
(J'avais mis mon cœur dans la fleur des vignes...)
A foulé mon cœur, piétiné mon sang!

Je mettrai mon cœur dans ta main si bonne...
Il est blessé, faible, et prompt à souffrir...
Je garderai-tu? Moi, je te le donne!
Tiens, j'ai mis mon cœur dans ta main si bonne;
Garde-le, mignonne, il vient y mourir.

Jean AICARD.

LA COQUETTERIE

Dès qu'on aborde un problème de psychologie féminine, on ne manque jamais de prononcer ce mot: coquetterie, tant il semble pour beaucoup expliquer sans plus ample réflexion les attitudes les plus imprévues de la femme.

La coquetterie est une arme féminine naturelle. Petite fille, elle cherche à plaire en se faisant câline, en flattant habilement l'amour-propre de chacun. Tous ses dons impérieux de séduction, elle les possède déjà et d'année en année, en ayant éprouvé le prompt effet, elle les améliorera pour en égarer toute la gamme savante devant celui qui doit prétendre à sa main.

L'éducation qu'elle a reçue la prédispose à cette inclination mentale, devenue héréditaire, chercher à plaire. Inclination dont la traduction réaliste se résume ainsi: se marier.

Quantité de parents même d'une situation modeste préfèrent se priver d'un peu d'aisance, plutôt que de voir leur fille travailler, croyant fermement que leur enfant restera blottie toute sa jeunesse au foyer trouvera plus aisément un mari.

Quand le prétendant se présentera, la jeune fille d'abord sur la défensive l'étudiera et aura compris, grâce à sa merveilleuse intuition, le caractère de son partenaire, elle montrera un état d'âme indifférent, dissimulant soigneusement sa véritable nature. Elle ira au-devant de ses pensées et sera cette âme sœur que tout homme rêve. Séduit, le jeune homme, qui est souvent lui-même d'être le prince charmant, n'hésitera pas à la choisir pour sa compagne.

Les résultats d'une telle éducation se font rapidement sentir dans des unions où les deux partis sont également frustrés: une mésintelligence sourde s'installera au foyer et les épreuves la subit, et ce sera l'enfer quotidien.

Il importe d'élever la jeune fille pour elle-même et non comme une fleur qu'un horticulteur soigne et force pour lui donner cet état éphémère qui séduit, mais ne saurait retenir. La coquetterie est une arme dangereuse quand elle fait d'une femme une "coquette" tout court.

Travailler, c'est s'affranchir des préjugés, devenir plus saine et plus sensible à toutes les souffrances humaines, c'est en outre pour une femme apporter un capital autrement précieux qu'une dot. Enfin c'est une arme nécessaire pour la femme, soudain veuve avec plusieurs enfants, car si le souvenir d'un disparu est cher, elle préférera le travail à un nouveau mariage.

Dr Aurèle Madaue

BEAUC-JUNCTION

Consultations au bureau: tous les jours, excepté le samedi et le dimanche.
Actuellement en voyage d'études à Paris.
Ouvrira de nouveau son bureau à Beauce-Jet, à son retour, vers le 20 mars 1921.

TRES SAGE

Un homme d'une conduite déplorable se fit fort un jour d'offrir sa main et son cœur — son seul avoir — à une jeune fille. Il fit précéder sa déclaration par quelques questions adroitement posées: l'aimait-elle suffisamment? Était-elle bonne cuisinière? Consultait-elle ses goûts dans le choix de ses amis? Savait-elle faire ses robes?

La jeune fille répondit: "Monsieur, je ne fume, ni ne chique jamais. Je ne bois jamais. Je ne dors rien ni à ma blanchisserie, ni à ma modiste. Je ne passe jamais la nuit hors de chez moi à jouer au billard ou à l'argent. Je ne flâne jamais au coin des rues, cherchant à attirer l'attention des filles frivoles et légères qui passent. Je ne dépense pas mon argent dans les restaurants. Maintenant, dit-elle, se le vant de sa chaise avec indignation, je suis que vous êtes capable de toutes ces choses, et vous exigez chez moi toutes les vertus que vous ne possédez pas vous-même! Allez, je ne serai jamais votre femme!"

Elle le congédia.
S'il y avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

Si l'on avait beaucoup de jeunes filles de cette trempe, il y aurait moins d'adultère, de débauches et de dissolution. Elles sont trop prêtes à excuser les écarts du jeune homme. Aussi ne prennent-elles trop souvent pour mari que des êtres détruits par le vice, pour souffrir et pleurer le reste de leur vie.

LE GALANT INCONNU

CONTE

M. Ritout, absorbé dans une longue addition, du geste pria sa femme, que son garçon de bureau venait d'introduire, de s'asseoir et de se taire.

Obéissante, Mme Monique Ritout, une gentille brunette aux yeux bleus, prit place, modestement, sur une chaise, très loin de la table de travail de son mari, et attendit.

Le dernier chiffre posé, résumant la très longue colonne sur le grand livre, M. Ritout se redressa:

— Que viens-tu faire ici? demanda-t-il d'un ton rogne.

— Mon ami...
— Je le sais, j'ai horreur que l'on me relance au milieu de mes affaires. Alors, quoi?... Tu as vu, chez ta modiste, un chapeau qui te plaît?

— Mon ami...

— Ça va. Dis combien et va-t'en! Rapprochée, la visiteuse protesta. Sa visite n'était pas intéressée. Du son regard, elle examinait dérangé pour des besoins personnels. Seulement, aujourd'hui, il lui avait fait un si grand plaisir qu'elle n'avait voulu attendre le dîner pour le remercier.

L'industriel se redressa, surpris:
— Moi, je t'ai fait un grand plaisir, aujourd'hui?

— Oh! ne fais pas l'étonné. Je t'assure que je suis émue, très émue...
— Tu es émue?... à quel propos?

— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de ta tendresse et un élan m'a portée vers toi pour te dire que je te le rendais. Je peux bien te l'avouer, après ma première union si mal assortie, les apparences un peu... bourru, m'effrayaient quelquefois. A présent, je suis, j'ai confiance et je montrai la femme docile, dévouée, fidèle que tu mérites d'avoir.

— Mais... essaya-t-il d'articuler.

— Non, non, ne parle pas. Tu es bon tu es très bon mais tu ne veux pas en avoir l'air. C'est pour cette raison n'est-ce pas, qu'au début de notre mariage tu m'offrais volontiers les cadeaux traditionnels? Tu oubliais toujours les diverses dates dont pro-
— Tu t'es souvenu... ma fête... Cette attention, de ta part, m'a touchée profondément. J'ai mesuré la grandeur de

AUTRE VICTIME DU RHUMATISME

Précisément deux ans après avoir pris "FRUIT-A-LIVES" six semaines.



M. AMEDEE GARCEAU

82, rue Hickory, Ottawa, Ont.
"Pendant plusieurs années, j'ai été victime de cette affreuse maladie, le rhumatisme. En 1913, j'ai été alité pendant quatre mois, souffrant de rhumatisme dans les jointures des genoux, les hanches et les épaules. J'ai essayé divers remèdes, et j'étais sous les soins d'un médecin; mais rien ne me guérissait. Alors, j'ai commencé à prendre "Fruit-a-lives", six semaines après, j'étais bien et repris mon travail."

Je considère ce médicament aux fruits, "Fruit-a-lives" comme réellement merveilleux pour le traitement du rhumatisme, et je conseille fortement à toute personne souffrant du rhumatisme, d'essayer "Fruit-a-lives".

AMDEE GARCEAU.

80c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-lives Limited, Ottawa, Ont.

ILS DORMENT A L'OMBRE DE NOS ERABLES

Des érables du Canada sont plantés dans les cimetières de nos héros.

DANS LES FLANDRES

31 cimetières sont terminés dont 24 pour les Canadiens.

2125 EN TOUT

Ottawa, 10.—Le colonel H. C. Osborne, secrétaire de la section canadienne de la commission Impériale des tombes de guerre, a reçu de nouveaux renseignements sur l'œuvre poursuivie jusqu'à date par la commission en France et en Belgique. Il ressort de ces renseignements que l'œuvre se poursuit en vertu de trois programmes différents.

Le premier de ces programmes concerne 31 cimetières contenant en tout 49,000 tombes. Des Canadiens sont inhumés dans 24 de ces cimetières. Des entrepreneurs sont à l'œuvre dans chacun d'eux. La plupart seront terminés pour la fin de l'année. Quelques cimetières plus considérables, notamment ceux d'Etaples et de Lisienhoek, où sont réunies pas moins de 11,000 tombes prendront plus de temps à se parachever.

Le programme No. 2 comprend l'aménagement de 31 autres cimetières en France et en Belgique dont la plupart seront terminés en 1921. Le programme No. 3 est tout à fait différent. Il comprend en tout 26 cimetières devant être terminés entre 1921 et 1922. En outre de tous ces cimetières dont l'aménagement est donné à l'entreprise, cinquante autres sont travaillés à la journée. Le nombre total des cimetières dont la Commission a assumé l'entretien est de 2,125. On s'efforce d'embellir ces cimetières. Des érables du Canada sont plantés dans ceux qui renferment des soldats canadiens. Le colonel Osborne a déclaré qu'on avait demandé des commissions pour 3,000 pierres tombales. C'est la moitié du nombre dont on a besoin pour les cimetières canadiens.

NOUS ACHETONS et VENDONS

Obligations 6½%
Montreal Tramway & Power Co. Ltd.
Émission 1923

DEMANDES NOS CIRCULAIRES

RENE-T. LECLER
BANQUIER ET COURTIER
160 rue Saint-Jacques, Montréal.
Téléphone: Main 1264-1261 et 922
Ottawa fondée en 1901

UN "AS" FRANCAIS EN CONCOURS



Le capitaine René Fouck, l'un des "as" français, photographie à Buc, France, au moment où il s'appareille à prendre part au grand concours d'aviation. Le président Millerand est au milieu des spectateurs.

L'ORPHELINAT-ECOLE DE COLONISATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

La Ligue Nationale de Colonisation est heureuse de faire part à ses nombreux amis de la fondation d'un orphelinat-école destiné tout spécialement à former des colons.

Actuellement, dans notre province, où il y a encore des millions d'acres d'excellentes terres boisées, il n'existe aucune école de colonisation. C'est cette lacune que veut combler la Ligue.

De toutes parts des voix autorisées s'élèvent contre la désertion du sol et proclament la nécessité du retour à la terre pour conjurer le malaise social actuel et prévenir un grave péril du Canada. La Ligue Nationale de Colonisation croit qu'un des moyens les plus pratiques d'activer la Colonisation est la fondation d'écoles où on enseigne non seulement la culture du sol, mais aussi le défrichement et la mise en valeur des terres en bois débout. Ces écoles seraient le complément de nos institutions agricoles. Elles conviendraient tout particulièrement aux orphelins, aux fils des ouvriers et des cultivateurs peu fortunés qui, incapables d'acheter des terres de plusieurs milliers de piastres, désiraient s'établir sur des lots de 600, dans nos fertiles régions de colonisation.

Dans ce but, la Ligue Nationale de Colonisation vient d'acquiescer, non loin de Québec, à proximité de la voie ferrée, plusieurs fermes encadrées de terres boisées qui conviennent parfaitement à l'établissement d'un orphelinat-école de colonisation. Pour assurer le succès et l'avenir de l'œuvre, ce magnifique et vaste domaine a été donné à des prêtres, fils du sol, très expérimentés dans la formation de la jeunesse et qui ont accepté de fonder et de diriger la nouvelle institution. Là seront reçus et formés les orphelins, les enfants pauvres et délaissés, les fils des ouvriers et des cultivateurs qui auront le goût et les aptitudes pour la culture et qui aimeraient à se faire colons. Afin de rendre cette œuvre pratique et complète, la Ligue s'efforcera d'une façon toute spéciale à l'établissement des élèves qui seront prêts à s'établir sur des lots. Elle les groupera, les dirigera, les protégera et les aidera à fonder un foyer. Ainsi, ces jeunes colons ne rencontreront pas, comme tous les débutants, les difficultés et les misères qui ont découragé un si grand nombre de nos défricheurs.

A l'Orphelinat-école de Colonisation on n'enseignera pas uniquement aux élèves à manier la hache, à essoucher et à cultiver, on leur apprendra aussi les divers métiers nécessaires sur une ferme et qui rendent le colon aisé et débarrassé de tous les soucis. Les élèves seront donc, à la portée de tous, capables de préparer les futurs colons à exploiter plus tard leur ferme avec méthode, calcul et intelligence. Toutes ces connaissances sont la clé du succès pour le défricheur moderne et l'empêchent de végéter misérablement et de s'abandonner au désespoir, ce qui est une des causes de la désertion du sol. Le travail des élèves devra être rémunéré. Ils pourront ainsi s'acquiescer quelques économies qui leur seront d'un précieux secours au début de leur vie de pionniers.

De plus, une colonie de vacances sera établie pour les orphelins et les enfants pauvres de la ville. Tout en se récréant et en fortifiant leur santé, ces petits écoliers pourront être initiés à maints travaux champêtres faciles, appropriés à leur âge et à leur force. Cette colonie devrait être la pépinière de l'école de colonisation en donnant le goût de la culture à plusieurs de ces enfants et en faisant naître des vocations de colons.

Des centaines d'orphelins, d'enfants pauvres ou délaissés venant de la ville et des campagnes s'entassent dans les refuges de notre ville. Quel avenir attend ces petits déshérités? L'Orphelinat-école de Colonisation deviendra, pour un grand nombre d'entre eux, l'œuvre providentielle qui les arrachera aux dangers de la rue pour en faire des hommes honorables et utiles.

Deux grands fléaux menacent notre peuple. Notre province et notre ville dépendent chaque année de fortes sommes pour fonder et entretenir des hôpitaux et des dispensaires pour les tuberculeux et les syphilitiques. C'est là une mesure bienfaisante et sage. Mais ne vaudrait pas mieux prévenir que chercher à guérir des maux très souvent incurables? Un orphelinat-école de colonisation, en arrachant les plus délaissés, les plus exposés parmi les enfants du peuple aux foyers malsains et en les envoyant à la campagne, accomplit l'œuvre de préservation contre la tuberculose et le mal vénérien la plus efficace, la plus pratique et la plus bienfaisante. Le travail de la terre est l'œuvre saine, hygiénique, morale par excellence.

LE JUGE L. J. CANNON EST DECÉDÉ HIER

L'hon. M. Cannon tombe malade samedi et meurt hier matin.

UN GRAND DEUIL

SA CARRIÈRE

C'est avec un vif regret que nous apprenons à nos lecteurs la mort — survenue hier matin — de l'hon. juge L. J. Cannon, de la Cour Supérieure de Québec. Bien que sa santé fut chancelante depuis un certain temps, rien encore ne laissait prévoir que ce bon citoyen, qui avait le respect de tout Québec, disparaîtrait si soudainement.

Samedi midi, après un léger déjeuner, l'hon. M. Cannon fut pris d'un malaise. De minute en minute, l'état du malade devint plus alarmant et d'urgence tous les médecins qu'on avait appelés à son chevet, et hier matin, vers neuf heures et demie, après avoir souffert avec une pieuse résignation, M. le juge Cannon succomba.

Cette mort causera sans doute, par tout, d'amers regrets. L'hon. M. Cannon était très bien connu en notre ville et ailleurs, et il comptait de nombreux amis. Il s'est éteint après avoir rempli une fructueuse et brillante carrière, après avoir rempli pendant de longues années la charge de magistrat qui lui avaient valu ses succès et ses talents.

L'hon. Juge Cannon, naquit le 18 novembre, 1852, du mariage de L. A. Cannon, avocat et greffier de la cité de Québec, et de Mary Jane Cary.

Il fut d'abord élève des écoles classiques au Séminaire de Québec, et au Collège de Nicolet, et ses études légales à l'Université de cette ville. Après avoir décroché ses titres de bachelier des lettres et de licencié en droit, il était admis au barreau en 1874.

Le 2 août 1876, il épousait mademoiselle Marie Aurélie Dumoulin, fille de feu Gaspard Dumoulin, avocat et notaire du district d'Arthabaska, et d'Alida Pacaud.

Après un an de pratique à Québec, il s'en alla en 1875, s'établir à Arthabaska où il entra en société avec l'hon. Edouard Pacaud, C.L. Il ne tarda pas à y briller, affirmant déjà ses talents de légiste à côté des Laurier, des Lavigne, des Pacaud, etc. Plusieurs procès qu'il conduisit à cette époque firent sensation. Il fut pendant plusieurs années bâtonnier du Barreau d'Arthabaska et maire de l'endroit.

En 1891, le gouvernement Mercier créait le poste d'assistant-Procureur Général, et invitait M. Cannon à prendre cette charge. Il revint à Québec et remplit quatre ans durant ces hautes fonctions. En 1897, il plaçait au Conseil Privé la célèbre cause des Pêcheries où la Province eut gain de cause contre le gouvernement du Canada. En 1901, il occupa pour le Ministère Public dans les procès de Mathurin et de Gosselin aux Assises Criminelles de Montmagny. Il fut, en ce temps, le premier président de l'Association du Service Civil Provincial.

Le 26 juillet 1905, le gouvernement de l'hon. Wilfrid Laurier couronnait cette brillante carrière en nommant l'hon. M. Cannon juge de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières. La même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il présidait aux Trois-Rivières le procès de McCraw, et, en 1909, il dirigeait la Commission Royale chargée d'enquêter sur l'administration, municipale de la Métropole. Le rapport qu'il fit en cette occasion, est resté célèbre. Dans le district de Trois-Rivières, la même année l'Université Laval de Québec le nommait docteur en droit. Il devenait juge de la Cour Supérieure, en 1910, pour le district de Québec. Il

LA MAIN-D'OEUVRE AGRICOLE

De tous les problèmes qui sollicitent l'attention du cultivateur, celui de la main-d'œuvre agricole est, sans contredit, l'un des plus perplexes et des plus inquiétants. Même si nos philanthropes et nos sociologues réussissaient à intercepter la désertion des campagnes par la jeune population rurale, le nombre des ouvriers de la terre ne s'accroîtrait pas encore assez rapidement pour combler les vides ni pour nous permettre de porter notre production au chiffre désirable.

Si nous ne voulons pas demeurer dans un statu quo déprimant—celui qui n'aurait pas en agriculture, recule nécessairement—nous devons nous appliquer à rendre notre travail personnel plus efficace et plus productif.

Au cours de nos considérations antérieures sur ce sujet, nous avons suggéré la substitution de machines puissantes aux machines ordinaires là où la chose est pratique et possible. Nous voudrions aujourd'hui attirer l'attention de nos lecteurs et des agronomes en particulier sur l'opportunité de l'étude de la question de la distribution du travail durant l'année.

Dans les conditions actuelles, la rareté de la main-d'œuvre à la campagne s'aggrave du fait que les travaux se présentent pour ainsi dire tous ensembles, en effet, l'époque de la production du lait et de l'élevage nécessite par l'utilisation des sous-produits laitiers coïncide avec celle des travaux des champs à savoir: les semailles, l'enlèvement des récoltes et la culture de la terre.

Au moment où ces travaux requièrent le plus de temps, l'on est obligé de consacrer plusieurs heures par jour à la traite des vaches laitières, au transport du lait à la fabrique et à l'alimentation des vaches et des porcs. C'est un peu ce qui fait que le cultivateur, durant les jours d'été, est obligé de limiter ses heures de travail au lever et au coucher du soleil; c'est un peu ce qui fait que l'ouvrier habitué aux heures régulières de la manufacture éprouve un souverain dédain pour les travaux de la ferme. Si durant la saison d'été l'on pouvait s'astreindre uniquement aux travaux des champs, le problème de la main-d'œuvre deviendrait beaucoup moins compliqué.

Nous concevons sans peine que les changements qu'enlèverait le déplacement de la production animale de l'été à l'hiver exigeraient des réformes radicales et entraîneraient peut-être certains inconvénients; nous mentionnons en particulier le transport du lait à la fabrique, la stabilisation des porcs et des vaches, la production des récoltes convenables pour l'alimentation d'hiver.

D'un autre côté, ce système offrirait des avantages précieux que nous énumérons comme suit:

1. Economie de main-d'œuvre: les travaux se succédant se présenteraient d'une façon plus régulière et moins encombrante. Au temps des opérations culturales, le propriétaire pourrait s'occuper de ses affaires personnelles, au temps de la production animale, les animaux recevraient toute l'attention du cultivateur.

2. Amélioration des cultures et augmentation des récoltes: il est admis que, d'une façon générale, nous ne donnons pas suffisamment de temps aux travaux du sol; poussés par la nécessité de porter notre attention ailleurs, nous passons rapidement. Nos terres bénéficieraient aussi grandement de cultures améliorées telles que les cultures sarclées que nous négligeons maintenant faute de main-d'œuvre.

3. Augmentation du rendement des troupeaux: l'une des principales causes de la faiblesse de la moyenne du rendement en lait des vaches laitières est, sans contredit, les contraires temps dont elles souffrent en hiver. Attendant qu'elles sont au repos, on les traite négligemment, on les alimente parcimonieusement et, le temps de la production arrivant, ces pauvres bêtes ne sont pas en état de donner ce que l'on attend d'elles. Si l'on se trouvait accablé à la nécessité de les alimenter de façon à les faire produire en hiver, elles ne subiraient plus les retards et les torts ordinaires; l'époque du repos arrivant, elles se rétabliraient au pâturage et se prépareraient convenablement à la période de production future.

4. Prévention de la désertion des campagnes: les jeunes gens, entravés se trouveraient ainsi occupés à un travail productif durant toute l'année. La disparition des loins moutons doit être au cours desquels nos jeunes gens, fatigués de leur inactivité, font ment des projets d'avenir qui entraînent leur migration vers les villes, seraient plus fermement attachés au sol duquel ils pourraient tirer le reste de leurs revenus plus alléchants.

La Cause des Maladies de Coeur

Une mauvaise digestion produit des gaz dans l'estomac qui irritent et forment une pression sur le coeur entravant sa régularité et causant de la faiblesse et des douleurs. 15 à 30 gouttes de Sirop Curalline de la Mère Ségol après les repas, régularisent la digestion et permettent au coeur une action régulière et complète.

Une belle industrie

«La Province de Québec n'a pas de meilleur actif qu'une industrie comme celle-ci, et le résultat obtenu par les fondateurs de la Machine Agricole Nationale, Limitée, surpasse nos prévisions, et raffermir encore la belle confiance que nous avons dans notre Province».

C'est par ces mots que l'Honorable M. Alexandre Taschereau, Premier Ministre de la Province de Québec, terminait la visite récente que les ministres et les membres du Parlement Provincial ont faite à la Machine Agricole Nationale, Limitée, à Montmagny.

Pendant plus de deux heures que dura la visite des usines, les visiteurs furent littéralement sous le coup de la plus profonde admiration. Les usines de la Machine Agricole Nationale, Limitée, de Montmagny, sont les plus vastes du genre qui existent dans la province, et ceux qui s'y connaissent reconnaissent qu'il y a peu d'usines de cette nature, aussi bien organisées, même en l'Ontario, qui s'est pourtant spécialisée dans la fabrication de la machine agricole. L'on fabrique de tout aux usines de Montmagny; depuis le puissant moteur à gazoline jusqu'à l'humble hache, en passant par la faucheuse, la moissonneuse, le rateau, la herse, la charrue, etc. Et les visiteurs ont pu assister à toutes les phases de cette fabrication, depuis la transformation de la fonte et de l'acier, qui, des hauts-fourneaux, coulent dans les moules comme une liqueur de feu, jusqu'à la vernissage de la machine, qui n'était, quelques heures auparavant, qu'un amas de vieilles ferrailles rouillées. Nous avons vu un morceau d'acier plongé dans un feu ardent, puis battu par de lourds et rapides marteaux nus par l'électricité se transformer à mesure qu'il changeait de mains, et devenir, au bout de quelques minutes, une élégante hache polie, tranchante, qu'à l'autre bout de l'atelier, des garçons mettaient en caisse, prête à l'expédition. Tout cela avait pris le temps de marcher à pas mesurés, toute la longueur de l'atelier préposé à la fabrication des haches; il y a comme cela l'atelier des charrues, celui des hermines, celui des moteurs, etc., ou tout se fait aussi rapidement, et avec autant de méthode.

Nous nous serions cru, en parcourant ces usines, au sein des plus grandes cités industrielles des Etats-Unis. Nous n'étions cependant qu'aux portes de Québec, et nous avons ressenti l'impression que notre province n'est pas seulement une grande province agricole, mais aussi un pays industriel avec lequel, bientôt, il faudra compter.

Après la visite, les députés furent les hôtes de la compagnie, à l'Hôtel Industrielle de la Machine Agricole Nationale, Limitée.

Après le repas, le président se leva et exposa les services que son industrie était appelée à rendre à l'agriculture, parlant à la Province de Québec; il rappela qu'il Montmagny avaient été réunis les experts, des compétences de toutes les parties du Canada et même d'Europe. Un des buts de l'entreprise est de créer des compétences, et il exprima sa satisfaction de voir l'Université Laval sur le point de donner des cours de chimie industrielle. Il parla de l'oeuvre sociale accomplie par les industries de Montmagny; les patrons aiment leurs ouvriers, qui, de leur côté, ne sont pas gâtés par certaines opinions courantes dans les villes.

«Depuis l'établissement de notre industrie», signala même M. Paquet, «cinquante familles nous sont revenues des Etats-Unis. Le gouvernement ne peut que coloniser notre Province; nous ne pouvons que créer des foyers, ce qu'il veut encore c'est notre indépendance industrielle».

L'hon. L. A. Taschereau.

Le premier ministre remercia les directeurs de la Machine Agricole Nationale, Limitée, de leur brillante réception, et dit que la visite que les députés venaient de faire avait été toute une révélation pour eux; M. Taschereau salua en M. Paquet un véritable économiste, qui avait résolu chez lui le problème social.

«J'ai remarqué trois choses dans ma visite des usines ajoute le premier Ministre; la belle confiance des patrons en ce temps de rajustement, l'ordre complet qui règne dans les ateliers; la satisfaction, et le bonheur de l'ouvrier». A ce sujet M. Taschereau rappela que, pendant l'épidémie de grippe, bien que 200 ouvriers eussent été frappés par la maladie, aux usines, on ne s'était pas aperçu de rien, les crémaillères et les autres ouvriers avaient travaillé pour les absents, leur zèle ainsi leur paye complète.

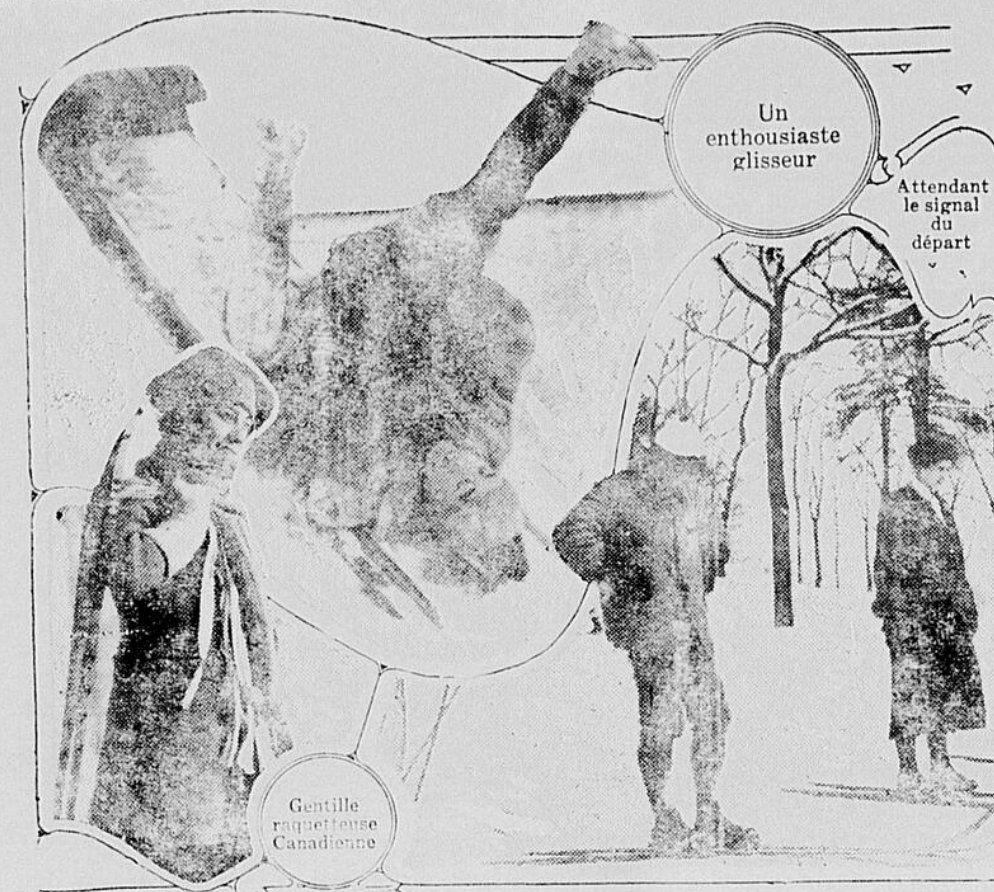
Le premier ministre dit aussi qu'il avait été heureux de constater que les ouvriers des usines de M. Paquet parlaient généralement des deux langues; il dit son espoir de voir les universités de la province qui ont reçu chacune un million du gouvernement, développer l'enseignement industriel, et promouvoir les écoles techniques secondaires ce mouvement.

Je me suis laissé dire—ajoute le premier ministre—qu'il y avait actuellement aux usines de Montmagny vingt élèves de l'Ecole Technique. Nous en sommes heureux, mais il faut qu'il y en ait plus.



Une avalanche sur le Mont Blanc, alors qu'une masse de neige glisse sur une espace de 10 milles, ensevelissant sous son passage et détruisant la forêt de Peurtd, en Italie. Le sommet en pierre de l'immense glacier a été enlevé. On sait que le Mont Blanc a 15,782 pieds de hauteur.

SPORTS D'HIVER DANS LA PROVINCE DE QUEBEC



A mesure qu'augmente chez nous la popularité des sports qui ont fait de la Suisse le rendez-vous des touristes d'Europe, durant la froide saison, la province de Québec acquiert une réputation qui ne fait que s'accroître, un centre d'attraction pour tous ceux qui aiment notre climat hivernal et les amusements qu'il procure. Chaque année maintenant, un grand nombre d'Américains enthousiastes du ski, de la toboggan, du patin ou de la raquette, traversent la frontière pour venir se livrer dans nos montagnes, dans nos vallées, à ces sports qui font leurs délices et qu'ils trouvent si faciles de pratiquer chez eux. L'accueil qui leur est fait par notre population, l'entraîn qui nous leur réservons à partager leurs plaisirs, font qu'ils retournent chez eux en emportant la meilleure impression de notre province qu'ils ont eue jusqu'à présent, et qu'ils nous recommandent à leur tour à leurs amis.

Cette année plus que jamais, les sports d'hiver sont à la mode. Partout on a parlé de carnaval, de courses en raquettes, de sauts en saut, de tournoi de Curling, de joutes de hockey, etc. L'élan a été fermement donné, et l'on peut être sûr que maintenant, que cette saison sera l'une des plus actives et l'une des mieux réussies que nous ayons eues.

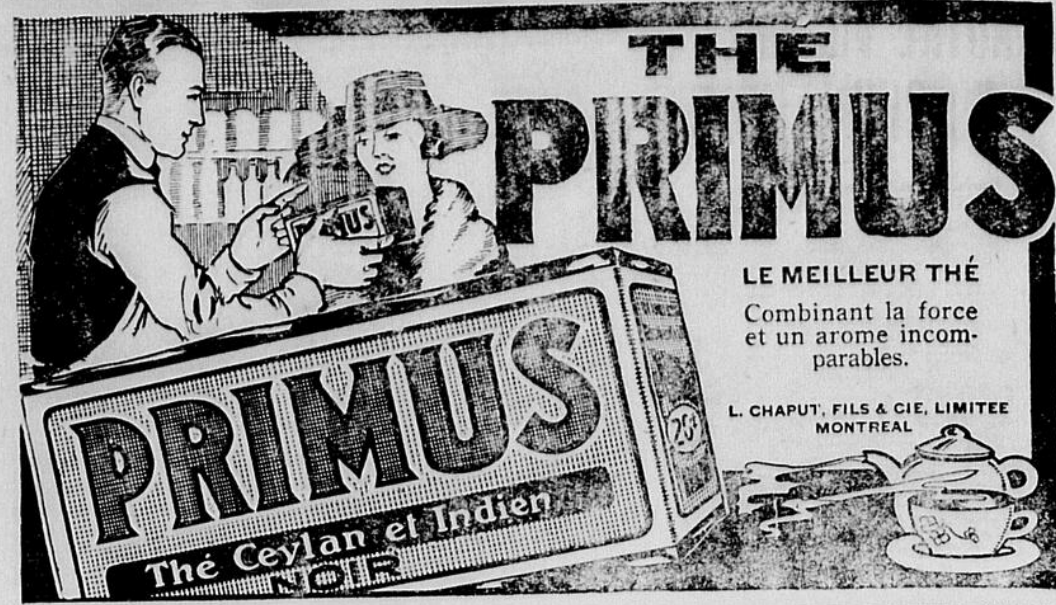
Parmi les promoteurs à qui nous sommes redevables de l'organisation de ces fêtes carnavalesques, le Pacifique Canadien doit être mentionné l'un des premiers, car il est peut-être celui qui a fait plus pour populariser l'étranger le goût des sports d'hiver canadiens et pour attirer chez nous, à Montréal, dans les Laurentides et à Québec, des centaines de milliers de nouveaux adeptes du ski ou du toboggan, la plupart recrutés de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième.

Québec surtout exerce sur les Américains une attraction à laquelle ceux-ci ne peuvent résister. Le caractère vraiment français de la vieille capitale, le rôle qu'elle a joué dans l'histoire de la colonie, son site pittoresque, l'antiquité de certaines de ses constructions, la Citadelle, le Château Frontenac, tout contribue à en faire une ville unique au point de vue touristique; aussi ne devons-nous pas nous étonner de la vogue dont elle

Un enthousiaste glisseur

Attendant le signal du départ

Gentille qui aime le Canada



Question:=-

Où placer son argent pour en tirer un intérêt de 6%, (3% tous les 6 mois), et augmenter son capital de 4% par an?

Réponse:=-

à la Caisse de Dépôts à Primes (Premium Deposits Corporation), 26 rue St-Jacques, Montréal. (Cassier postal 539).—Tél. Main 6892).

Fondateurs:=-

Hon. A. Turgeon, L.-A. Lavallée, Frs. Chs Laberge, Hon. A. Galipeault, Chs Duquette, et al.

—Tous les dépôts sont garantis—

Bons de la Victoire acceptés au pair pour dépôts.—Renseignements fournis à demande aux Bureaux de la Caisse, ou par la poste, ou par téléphone.

CONNAISSE Z-VOUS LA

CELEBRE POTION ANTILATEUSE

DU DR. N. ALPHONSE SIROIS, DE STE-ANNE DE LA POCAITIERE, P. Q. C'est le plus grand

NETTOYEUR ET PURIFICATEUR

du corps et du sang. Le secret de la santé est de se tenir le système en parfait ordre par le bon fonctionnement des intestins et des reins. INDICATIONS. Sevrage, ôter le lait dans les membranes et le sang, le temps de la grossesse, fausses couches évitées, jambes de lait, naux de naux, retour de l'âge, hydropisie, mal de reins, rhumatismes, claudication, impuretés du sang de toutes sortes, le trop d'embonpoint, la constipation et la mauvaise digestion. Remède absolument inoffensif. Il agit en nettoyant les intestins, les reins et le sang. Consultations gratuites verbalement ou par écrit. Envoyez-moi \$2.50 et je vous enverrai le traitement qui convient dans chaque cas.

T. A. GENDRON, Représentant Vallée-Jonction, Co., Beauce

CERTIFICAT

Docteur Sirois.

Ci-joint \$2.50 pour une boîte de POTION ANTILATEUSE, le souffrage de constipation et de mauvaise digestion, et je m'en trouve très bien. Je suis âgée de 64 ans. Bien à vous.

Mme LAURENCE CHAPMAN, Port-Corral, B. C.

Faits Probants

LA MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY expose, dans un petit pamphlet joliment fait, le développement progressif de cette puissante compagnie. Elle y expose que

- 1—La compagnie est en exploitation depuis près de trente-trois ans.
- 2—Qu'elle est à la fois progressive et très répandue.
- 3—Qu'elle soutient tous genres d'assurances, ainsi que des contrats ou titres de Rente Viagère.
- 4—Que les règlements à l'égard des polices, ainsi que les réclamations au décès, se règlent rapidement.
- 5—Que ses réclamations pour décès ont été, en 1919, de 41% moindres que les chiffres prévus.
- 6—Qu'elle paie des dividendes intermédiaires après la première année, sur toutes les polices participantes aux dividendes toutes les 5 ans.
- 7—Que son actif était de \$29,355,629 au 31 décembre 1919, et qu'il se compose de valeurs de tout repos.
- 8—Que la compagnie a réalisé un taux d'intérêt de 6.5% durant l'année 1919.
- 9—Qu'au 31 décembre 1919, elle avait plus de cent trente-neuf millions de piastres d'assurances en cours.
- 10—Que ces polices sont conclues en termes clairs, concis et précis, choses très importantes dans un contrat d'assurance sur la vie.

Nous sollicitons l'honneur de vous servir, et nous vous prions de vous adresser aux agents dont les noms apparaissent à cette annonce pour les renseignements désirés.

Nous demandons des agents dans toutes les paroisses où nous n'en avons pas. S'adresser à M. Joseph Poulin

The Manufacturers Life

Insurance Company

SIEGE SOCIAL - TORONTO, CANADA

J.-T. LACHANCE

Directeur de la succursale.

"Edifice Dominion", 126, rue St-Pierre.

JOSAPHAT POULIN, gérant du district de Beauce, Beauceville

J.-A. ROUFFAUD, agent, St-Joseph, Beauce.

SCENES PENIBLES A DUBLIN



Des scènes pénibles se sont déroulées à Dublin, tout récemment, alors que la police a fait plusieurs raids et de nombreuses arrestations. Les revolvers sont toujours en action.



Réception du Prince de Galles à Pytchloy House, North Kilworth, Angleterre.

LA PREMIERE UN PEU PARTOUT

Des messages de félicitation ont été reçus le semaine dernière, au ministère de l'Agriculture à l'occasion du résultat, si heureux pour la province de Québec, du concours de toutes les beurrieres canadiennes qui a été tenu à Winnipeg au cours du Congrès Annuel de l'Industrie Laitière de l'Ouest Canadien. C'est un canadien-français de la province de Québec, M. Joseph Dansereau, qui a remporté le premier prix de ce concours, le premier du genre institué au Canada et organisé par le département fédéral de l'Agriculture.

A ce concours, deux autres fabricants de beurre de Québec, MM. E. Gagné et Geo. Pelletier, ont obtenu de bons prix. Entre autres messages de félicitations reçus, la semaine dernière, au ministère de l'Agriculture, signalons celui de la fameuse Cie Du Laval qui est particulièrement flatteur.

La première, en maintes occasions pour le fromage, la première, très souvent par voie d'eau. On jeta des cris d'admiration lorsque des «voituriers» à

MENUS DE CAREME

La période du Carême avec ses abstinences ramène sur nos tables les «menus maigres» jadis effroy de nos ancêtres; mais loin de nous alarmer aujourd'hui ces «privations de bouche» nous font constater les progrès de l'art culinaire et l'habileté de l'homme à satisfaire élégamment ses penchants. La «chère maigre» n'est plus une «maigre chère» comme du temps où l'empereur Charlemagne se faisait servir des salades de feuilles de mauves et de houblon, pour accompagner des poissons cuits à l'eau.

Tout le moyen âge se conforma strictement à cette discipline sévère qui lui valut peut-être sa belle santé physique et morale. Nous voyons en effet qu'au XIIIe siècle l'alimentation maigre des Parisiens se composait de poissons de mer frais—ou à peu près—et de poissons salés et fumés, apportés par voie d'eau. On jeta des cris d'admiration lorsque des «voituriers» à

Nouvelle Emission:

\$200,000

PROVINCE DE QUEBEC

Garantissant l'Ecole Technique de Trois-Rivières Obligations à 6%, échéant cinq ans.

Datées le 1er septembre, 1920 Échéant le 1er septembre, 1925 Capital et coupons d'intérêt semi-annuel (le 1er mars et le 1er septembre, payables à Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Coupons: \$100, \$500 et \$1000

Ces obligations sont émises par l'Ecole Technique de Trois-Rivières, et chaque débenture portera l'endossement de la Province de Québec garantissant le paiement du principal et l'intérêt

Prix: 100 et les intérêts accrus

RAPPORTANT 6%

A. E. AMES & CO.

85 Rue St-Pierre

QUÉBEC

MONTREAL TORONTO VICTORIA NEW-YORK CHICAGO

LEÇONS DE PIANO

Mademoiselle Anita Ouellette, graduée de l'Académie de Musique.

Professeur de Piano.

UNE SCENE DE LA DEFAITE

GUILLAUME II DEVANT HINDENBURG ET LUDENDORFF.

Un livre est à la veille de paraître à Stuttgart, sous ce titre: "Le Roi", consacré entièrement à Guillaume II. Il a pour auteur le docteur Karl Rosner, qui fut, pendant la guerre, le compagnon favori de l'ex-empereur au cours des visites de celui-ci sur le théâtre des opérations. Le titre de l'ouvrage indique son esprit. Le livre est éminemment prussien.

D'après une feuille allemande le "Tageblatt", un des chapitres les plus curieux est celui où le docteur Rosner raconte les circonstances dans lesquelles Guillaume II apprit la défaite allemande du 18 juillet 1918.

La terrible nouvelle n'est pas plus tôt connue que l'empereur décide de se rendre à Anvers, où il va rencontrer Hindenburg et Ludendorff. Guillaume II arrive au grand quartier général à quatre heures. Il est reçu, à sa descente de voiture, par Hindenburg, qui, averti à temps, est venu au devant du souverain, "plein de dignité, en apparence, mais sans hâte et sans crainte". Le Roi tend sa main au général et s'incline. Ses lèvres remuent mais la voix lui manque. Il est en proie à mille pensées confuses.

Votre Majesté a acquis une expérience assez rude dans ces derniers jours, dit le maréchal. La guerre s'est montrée impitoyable. Je ne suis pas moins heureux d'accueillir Votre Majesté ici, de nouveau et si Elle le désire.

Hindenburg indique du regard la porte ouverte devant eux. Le Roi a compris. Il fait un signe affirmatif, résolu d'entrer dans cette maison où les portes closes, on va tout lui apprendre, lui dire toute la vérité. Il se rend avec Hindenburg, et tout savoir! Il pénètre dans la ville, d'un pas hâtif.

Hindenburg qui l'accompagne, continue: —Ludendorff est ici depuis deux heures. Je suis allé le chercher à la gare, et nous sommes arrivés à une entente.

Le Roi se demande pourquoi Ludendorff ne se montre pas. Est-ce par découragement, en raison de son échec, ou se trouve-t-il froissé du fait que c'est Hindenburg qui a été prévenu de la visite impériale? Guillaume II et le maréchal pénètrent dans la salle où se tient Ludendorff. Celui-ci est assis devant un bureau et examine des documents. Il lève les yeux, laisse tomber son monocle et, d'un air bon, dit: "L'excuse, vous avez été soumis à une dure épreuve, dit le souverain. Ludendorff a remarqué la nuance. Guillaume II a dit: "Excusez-moi, Nazeur, le souverain disait: "Général, ou "mon cher général". Mauvaise humeur? Disgrâce? Ludendorff est perplexe.

Hindenburg offre d'expliquer la situation. D'un moment, Guillaume II, très pâle, écoute le récit de la défaite. —Alors, nos troupes ont cédé? —Oui! Et l'ennemi a fait de nombreux prisonniers.

Hindenburg parle du désordre qui règne dans les positions allemandes, quelque peu bousculées.

Le Roi, qui est demeuré silencieux, demande brusquement, et de façon assez sèche: —Est-ce que la nouvelle ligne tient?

—On ne peut rien prévoir, Votre Majesté. Notre ligne s'étend entre l'Aisne et la Marne, et l'offensive de l'ennemi s'annonce comme devant être assez puissante. Cette offensive peut durer plusieurs jours.

Troublé, irrité, mais cherchant à se maîtriser, le Roi demande: —Alors, nous allons reculer encore? Mais la voix a faibli. Elle trahit l'émotion du souverain. Et alors celui-ci, jetant à bas le masque, supplie ses deux généraux de songer à l'effet que produira la défaite allemande non seulement sur son peuple, mais sur les alliés et les neutres. Il faut résister, coûte que coûte!

Hindenburg demande au monarque de permettre à Ludendorff, qui est resté silencieux jusqu'ici, d'émettre son avis.

Guillaume II invite celui-ci à parler. Mais l'attitude du souverain est déjà hostile.

Ludendorff, qui semble enroué, toussé légèrement pour éclaircir sa voix.

—Je me permettrai de faire cette simple remarque à Votre Majesté, dit-il. C'est ce matin seulement que j'ai appris que l'ennemi avait pénétré dans nos lignes. J'étais absorbé par les nouvelles opérations en cours dans les Flandres.

—Donc une surprise? Une surprise complète?

Guillaume II est furieux et presque menaçant.

Ludendorff ne cherche pas à contredire. Il se dirige vers des plans étendus sur une table, remet son monocle et commence à donner des explications techniques, lesquelles ne font que confirmer la défaite. Le général est interrompu au cours de sa démonstration par le monarque, dont les exclamations se font de plus en plus violentes.

—Un nouveau front! Mais où, ce nouveau front? La ligne de l'Aisne encore? Ou bien la Meuse? —Et puis le Rhin, n'est-ce pas? Et puis le Rhin! —Il entrevoit un dénouement qui l'effole: l'Allemagne envahie, le décaissement des masses à l'intérieur, l'entrée en scène des agitateurs... C'est Guillaume II marchant vers le châtiment.

Le plaignant, c'est que ce récit vient d'un témoin oculaire, ancien compagnon de route—et de déroute.

Ludovic Fert.

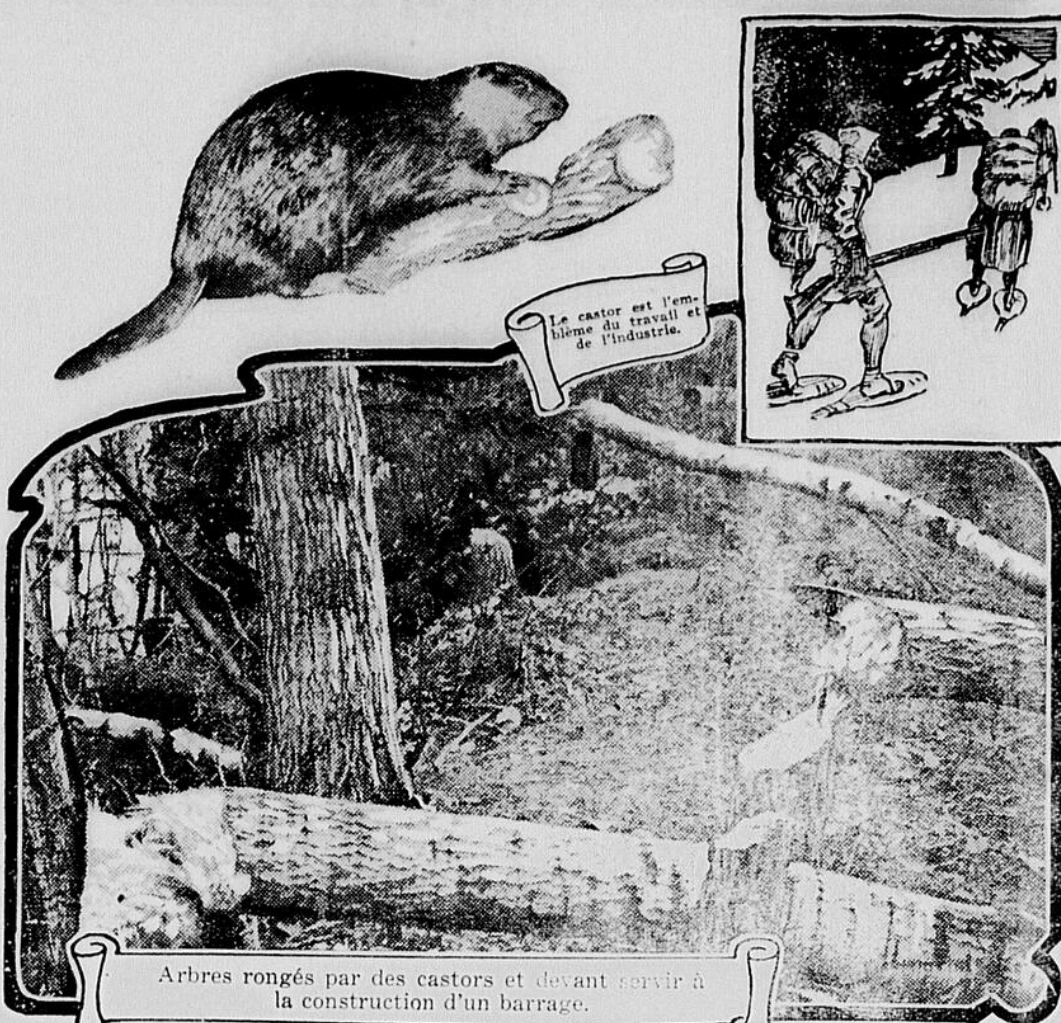
GENTIN

(Le Bon Tonique)

AMER - APERITIF - TONIFIANT
Donne de l'APPETIT, rend les mets bons au goût, active la DIGESTION, ENGRAISSE, agit sur le FOIE, purifie le sang qui renforce tout le système.
GENTIN (Le Bon Tonique) est le remède qu'il vous faut.
\$1.00 la bouteille.
Compagnie Gentin, Montréal.

Emblème du Travail et de l'Industrie

Tel est le castor, l'un des plus précieux animaux de la faune canadienne.



Arbres rongés par des castors et devant servir à la construction d'un barrage.

Justement reconnu comme l'un des animaux les plus laborieux de la faune canadienne, le castor est souvent considéré comme l'emblème du travail constant et de l'industrie. C'est ainsi par exemple, qu'une de nos plus grandes organisations de transport, la compagnie du Pacifique Canadien, la place sur son drapeau, pour représenter l'esprit de persévérance dont elle a fait preuve depuis son origine, tant pour le développement du pays en général, que pour l'amélioration de son réseau et l'élaboration des divers services qu'elle met à la disposition du public.

On connaît les moeurs des castors, les travaux considérables qu'ils n'hésitent pas à entreprendre pour établir leurs colonies de huttes dans les cours d'eau perdus au fond des bois, loin de l'homme, son pire ennemi. Avant de commencer à bâtir leurs maisons, ces ingénieurs animaux se choisissent un endroit favorable, tranquille et où la nourriture est abondante. Ils commencent par abattre en les rongant à la base, plusieurs arbres assez gros, qu'ils roulent ensuite de peine et de misère dans le cours d'eau, où leurs troncs servent de premier appui au

barrage qu'ils ont l'intention d'établir. Après cela, ils entrelacent dans ces arbres renversés, des branches nombreuses et touchent ensuite les interstices de cette muraille primitive avec de la boue qu'ils appliquent au moyen de leur queue plate en forme de truelle. Les castors assument ainsi à la rivière, en amont du barrage, un niveau qui reste toujours égal, de sorte qu'ils peuvent ensuite procéder à l'érection de huttes dans le milieu de l'eau, sans craindre l'être surpris plus tard par les crues soudaines, qui sans ce régulateur, pourraient les noyer dans leurs gîtes.

Chassé de nos régions par la civilisation, qui en le privant de la sécurité nécessaire à ses travaux, l'empêche de vivre selon son instinct naturel, l'infatigable rongeur a préféré remonter vers les solitudes du nord, où il peut encore établir ses barrages tout à son aise et consigner ses huttes laçantes. C'est là qu'aujourd'hui les trappeurs vont le relancer pour sa précieuse fourrure, durant la période permise d'en faire la chasse. La fourrure du castor est avec celle du renard, du vison et de la loutre, la plus recherchée au Canada. Depuis les premiers jours de la colonie, et même quand les Indiens étaient encore les seuls maîtres

du pays, on chassait cet animal pour sa peau de pelletterie, qu'on utilisait comme fourrure pour se prémunir contre les rigueurs du climat. Lorsque les Européens sont venus fonder leurs premiers établissements sur ce continent, ils ont engagé les naturels à leur vendre leurs peaux de castor contre toutes sortes d'objets de fantaisie qu'ils leur donnaient en retour. Certains trafiquants ne craignent pas de se livrer à des pratiques de fraude, en échange de la moindre quantité de castor, ils leur fournissent des fusils en retour de leurs peaux, ce qui leur permettait d'augmenter le produit de la chasse l'année suivante.

Encore de nos jours, la chasse au castor rapporte des sommes considérables, car si le nombre de ces animaux est beaucoup diminué, les prix payés pour les peaux sont fort élevés. Le castor sera toujours le préféré de ceux, et surtout de ceux qui aiment les belles fourrures, capotons qu'avec les sages lois édictées pour sa protection, il abondera longtemps encore dans nos territoires de chasse.

ARRETEZ LA DOULEUR! LEUR! CHASSEZ LA NEURALGIE

Soulagement instantané de la torture nerveuse et de la souffrance, grâce au vieux "Oil St-Jacob".

Frictionnez-vous avec ce liniment adoucissant, pénétrant, juste à l'endroit du mal, de l'inflammation, et comme par magie la névralgie disparaît. Le "Oil St-Jacob" vainc la douleur. C'est un remède infaillible contre la douleur qui ne brûle ni ne décolore la peau.

Ne souffrez pas! C'est si inutile. Prenez-vous une petite bouteille d'essai de l'important pharmacien et frictionnez doucement les "nerfs affectés" et en un instant vous serez absolument débarrassé de votre douleur et de vos souffrances.

Pou importe que votre douleur ou votre névralgie soit dans la figure, la tête ou autre partie du corps, vous obtenez un soulagement immédiat avec cet ancien remède, honnête destructeur de la douleur, il ne peut faire de tort.

LE ROLE DE LA FERMIERE

Il y a une trentaine d'années à peine, nos fermières accomplissaient des travaux assez larges par rapport à l'industrie des champs. Depuis lors, grâce au perfectionnement des machines aratoires, la moissonneuse a remplacé les faucilles, et, nos ménagères ont été très heureuses de s'instruire et de limiter leur attention aux soins du ménage, à la direction de la basse-cour et à l'entretien du jardin potager.

C'est d'ailleurs que depuis ce changement dans la sphère d'activité de la fermière que l'importance de son rôle a commencé à être connue et appréciée.

C'est ce qu'exprimait d'une manière si originale Sir James, ministre de l'Agriculture du Canada, à l'assemblée générale des délégués des cercles des fermières.

—Les applications de la science, disait-il, profitent d'abord à l'industrie des villes. C'est seulement depuis vingt-cinq ou trente ans que l'on s'aperçoit que l'agriculture, elle aussi, pourrait tirer profit des progrès scientifiques.

—Enfin, il y a quelques années seulement on fit une grande découverte et on s'aperçut qu'il y avait à la ferme non seulement du bétail et des machines, mais aussi un fermier, un fermier à aider, à éduquer, comme homme, comme travailleur comme être intellectuel et social.

—Et voilà que nous avons fait une découverte plus sensationnelle encore!

—Nous avons trouvé que le fermier possédait une femme et une famille et, pour la première fois, je crois, depuis l'origine de la civilisation, on commence à s'occuper de la fermière suivant une orientation bien tracée aux points de vue scientifique et éducatif.

—Je ne connais pas de mouvement qui promette autant pour l'avenir, le bien-être général du pays, que les cercles d'études de femmes, bien organisés et bien dirigés.

—Le point central du travail de la femme ne se trouve pas dans les étables ou dans les champs, mais entre les quatre murs du home.

—Les cercles de fermières entament la question au point exact. Ils partent du cœur de la maison et, je vous le garantis, si vous pouvez améliorer les demeures de ce pays, toutes les autres questions qui se rapportent au progrès social agricole seront rapidement résolues.

CINQ TONNES DE LAIT EN HUIT MOIS

Comment mieux employer les longues et savoureuses veillées de l'hiver qu'en s'instruisant des choses de son métier?

La lecture non seulement amuse et désennuie, mais elle rapporte en ce sens que c'est par elle qu'on apprend à améliorer son travail en s'enrichissant de l'expérience des autres.

C'est souvent le lot de la femme que d'instruire son mari sur ce qui se fait ailleurs.

Aux membres de ces cercles d'études en particulier, puisqu'il y a une vingtaine d'années notre province, et aux fermières en général, nous offrons les publications suivantes:

1.—La grande erreur du pain blanc.

2.—La grande erreur du pain blanc—résumé.

3.—Méthode de cultiver les arbes.

4.—La culture du céleri.

5.—Comment planter vos arbres fruitiers.

6.—La culture potagère.

7.—Les premières semailles.

8.—L'élevage du lapin.

9.—Conserves alimentaires—résumé.

10.—Elevage des volailles dans les villes et villages.

11.—La loque chez les abeilles.

12.—Semis de pépins de pommes en caisses.

13.—L'industrie du sucre et du sirop d'érable.

14.—La poule couveuse et ses poussins.

15.—La culture des arbres fruitiers.

16.—Production des oeufs.

17.—L'engraissement du veau.

18.—La diarrhée chez les poussins.

19.—Conseils aux fournisseurs de lait.

20.—En avant l'horticulture—culture des légumes.

21.—Comment élever et soigner les grains au poulailler.

22.—Pulvérisations.

23.—Le fromage raffiné.

24.—Elevage des porcs.

25.—Comptabilité agricole.

Les lettres de demandes devront être affranchies et adressées directement au Service des Publications, Ministère de l'Agriculture, Québec, P. Q.

COUR SUPERIEURE

CANADA
Province de Québec,
District de Beauce.
No. 5343
Cyrille Fortier, cultivateur de Ste-Rose.

vs
P. C. Miville Duchêne, autrefois de St-Prospère et maintenant de Beauce, inconnus.

Il est ordonné au défendeur P. C. Miville Duchêne, de comparaître dans le mois.

Bureau du Procureur à St-Joseph de Beauce, ce trente unième jour de janvier, mil neuf cent vingt et un.

(Signé) VÉZINA & FERRON
Procureur

Vraie copie
TALBOT, BEAUDOIN & BOULIANGNE
P. C. S.

BOIS DE PULPE

Je suis acheteur de bois de pulpe au prix du marché.

Dormants de chemin de fer.

J. A. GENDRON
St-Georges, Beauce

25 fev.

Pâle, Chétive et sans Force.



Depuis plusieurs mois je me voyais dépérir. J'étais devenue pâle, maigre et n'avais plus la force de vaquer à mes occupations. Souvent j'étais prise de vertiges et pour ne pas tomber alors je devais m'asseoir ou me coucher. J'étais aussi bien nerveuse et dormais peu. Après avoir écrit au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine j'ai pris des Pilules Rouges qui ont bientôt renouvelé mon sang, ont amélioré mon teint et m'ont grandement fortifiée. Après un traitement de quelques mois je ne pouvais mieux me porter. Mme. Joseph Leblond, 783, Hall, Manchester, N. H.

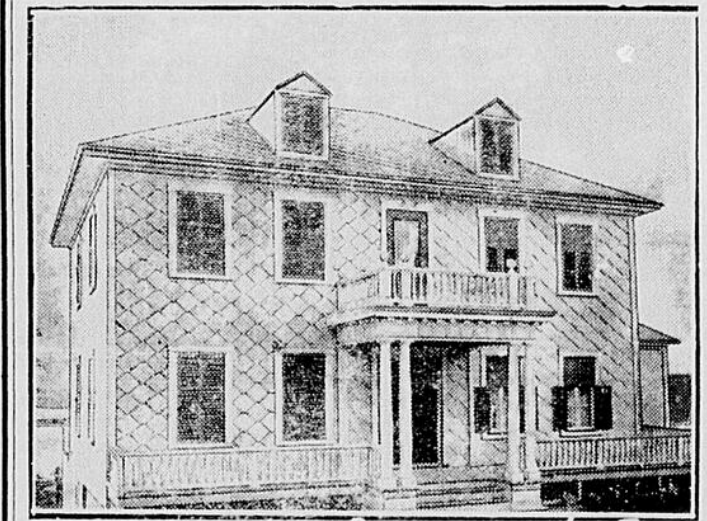


Les Pilules Rouges guérissent la faiblesse du sang. Elles guérissent aussi les maux de tête, les migraines, les suffocations, les névralgies, les dérangements, les maux de matrice ou des ovaires, les douleurs périodiques et les malaises qui accompagnent toujours la grossesse. Les Pilules Rouges sont le remède spécial de la femme; elle peut les prendre en tout temps quelles que soient ses occupations.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Pour toute information et consultation, adressez: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Pour Lambris et Couvertures



Dans la fabrication du bardeau d'amiant, il n'entre aucune matière inflammable, tel que: goudron, asphalte, feutre, rebuts de papier, etc.

Les BARDEAUX D'AMIANTE sont faits de ciment et d'amiant seulement; ils sont incombustibles, imperméables. Pressés à 20,000 lbs au pouce carré, ils sont de fait imperméables.

Les BARDEAUX D'AMIANTE ne gâtent pas (ne gâtent pas) le bois qu'ils recouvrent et de la plus belle apparence.

Les BARDEAUX D'AMIANTE sont les seuls du genre fabriqués, les seuls entièrement à l'épreuve du feu. Ils sont annoncés et vendus comme tels depuis au-delà de 15 ans. Aujourd'hui, des milliers d'installations de tous genres prouvent ces avantages.

LES BONS MATERIAUX SE JUGENT PAR LEUR DUREE. Demandez nos CIRCULAIRES et ECHANTILLONS.

PLANCHE MURALE LINABESTOS

La planche à lambris incombustible est une composition d'amiant et de ciment qui est absolument à l'ÉPREUVE DU FEU. Elle s'emploie pour parerment intérieur d'habitation, villas, chalets, hôtels, pour lambris et plafonds de cuisine, chambres de bain, passages; aussi pour mettre les ascenseurs ou cages d'escaliers à l'épreuve du feu. Elle ne travaille pas, ne craque pas, n'absorbe pas l'humidité.

La Cie Manufacturiere d'Amiante

78 RUE SAINT-PIERRE, QUEBEC.

Le Phonographe CASAVANT



vous donnera le maximum de satisfaction; c'est celui qui sera le plus apprécié comme cadeau, parce qu'il est parfait sous tous les rapports. La réputation des facteurs d'orgues Casavant constitue la meilleure garantie du Phonographe Casavant.

Il joue également tous les disques VOYEZ-LE ET ENTENDEZ-LE CHEZ NOS REPRESENTANTS

Cie des Phonographes Casavant, Limitée ST-HYACINTHE, Qué.

Machine Ford de seconde main, en parfait ordre, modèle 1819, en très bonnes conditions.

S'adresser à: J. A. LATULIPPE & TURMEL, Beauceville

ON DEMANDE

On demande à emprunter immédiatement sur première hypothèque—terrain et propriété situés dans la Beauce sur le chemin du gouvernement \$2,500 7% adressez réponse à: L'ÉCLAIREUR Beauceville

LA MAISON
ELZEAR PAQUET FREN
FONDEE EN 1876
UN DES PLUS ANCIENS ETABLISSEMENTS DE QUEBEC.
VINS ET LIQUEURS DE CHOIX DE TOUTES SORTES.
CONFIEZ-NOUS VOS COMMANDES.
SATISFACTION GARANTIE.
13, rue Dalhousie
Québec
Télph. 899. (Près de la Traverse)

La meilleure préparation que vous puissiez donner à vos chevaux en cas de toux, bronchite et toutes les maladies même le Souffle.
VIGORA
DE J.-B. MORIN
FAIT DISPARAITRE TOUTES LES MALADIES DES CHEVAUX
VIGORA leur rendra la vigueur et leur belle apparence
Demandez circulaire chez:
J.-B. MORIN
TEL. 1071 412, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Vins et Liqueurs
Je désire informer le public que j'ai toujours ma licence pour la vente des boissons et mon permis pour les expédier.
Meilleurs vins et liqueurs, tels que: Scotch, Gin de Kuyper, Brandy, Whiskey, Vins, etc., etc.
Un certificat de médecin doit accompagner toutes commandes de liqueurs qui vous seront expédiées le jour même.
P.-L. TURGEON ENR.
15 Marché Finlay, Québec

Pour le temps des fêtes
CADEAUX TRES CHIC
Assortiment le plus considérable à Québec de
Bijouteries, Montres, Horloges, Jongs, Bagues, etc.
Verre taillé et articles pour cadeaux, une spécialité.
Lunettes pour tous les yeux et tous les âges.
Examen gratuit de la vue par un opticien diplômé.
ARTHUR PAQUET
MANUFACTURIER DE BIJOUTERIES
67, rue St-Joseph, Québec. Tél. 3491
Correspondance sollicitée.

Telephones : 5655-6849
EXIGEZ TOUJOURS LA MARQUE
ALLIGATOR
sur vos valises, sacs de voyage et harnais.
DEMANDEZ-LA A VOTRE MARCHAND
C'est la meilleure garantie de qualité que vous pouvez avoir.
Nous invitons tous les marchands à venir visiter notre nouvelle succursale à:
QUEBEC
52 RUE DE LA COURONNE
Lamontagne Limitée.
BLOC BALMORAL
338 Rue Notre Dame Ouest, Montréal, Can (Près de la rue McGill)

VINT PRES D'ABAN- DONNER SON TRAVAIL

—Si je n'avais pas pris du Tanlac à temps, je ne crois pas que j'aurais pu continuer longtemps à travailler, déclara-t-il à quelques jours, Eugène Rémond, demeurant 149, Cinquième avenue, à Québec.

—Pendant trois ans avant de commencer à prendre du Tanlac, j'étais dans un état de santé lamentable. Je n'avais plus d'appétit et après chaque repas j'avais de terribles crampes d'estomac, accompagnées de palpitations et de difficulté à respirer. J'étais si nerveux que le moindre bruit me mettait tout à l'envers et que je ne pouvais pas dormir de la nuit. J'étais si faible et j'avais si peu d'énergie que mon travail était très pénible. C'était au point qu'il me semblait bien que je n'allais plus pouvoir travailler bien longtemps.

—Mais le Tanlac m'a fait du bien tout de suite. J'en ai pris jusqu'à quatre bouteilles et je ne me reconnais plus. J'ai un redoutable appétit, je peux manger de tout ce que je veux sans jamais avoir la moindre douleur par la suite. Je dors bien, mes nerfs sont solides et mon travail, qui m'était devenu pénible, est aujourd'hui pour moi une saine distraction. Comme question de fait, je me sens devenu un homme tout nouveau. J'estime que je ne saurais dire trop de bien du Tanlac.

Le Tanlac est en vente à Beauceville, chez le Dr. Amédée Deschenes, à Beauceville-Ouest, chez M. J. E. Ouellet, et à la principale pharmacie de chaque paroisse.

TOUS AU CIEL...

Ce jour-là, à la porte du paradis, arriva un prêtre dont toute la vie s'était passée dans une famille particulière.

Il avait l'air stupéfié.

La mort l'avait pris d'un seul coup, et d'un coup de sang, en pleine force à quarante-quatre ans.

—C'était un juste et un saint, dit-il, et j'ai vu l'examen longuement, rapidement, soupesant les dix talents et leur résultat.

—J'étais très fort en grammaire... et il en fait bien des grammaires! J'ai fait une thèse sur les variations de l'accent dans le dialecte ionien.

—J'en préparais une autre sur un cardinal de la révolution... Et je m'occupais aussi de mon petit élevage.

Saint-Pierre leva les yeux vers les cieux supérieurs... Il y eut une seconde d'angoisse.

—Entre tout de même! Le précepteur se précipita.

—Pas si loin!... La...
Il n'était pas si loin, entré qu'un autre abbé arriva. Il s'était éteint tout doucement, malgré les soins, malgré les médicaments, malgré tout.

Quels titres as-tu, demanda Saint-Pierre, pour la gloire du paradis?

—J'ai fait mon devoir...
Saint-Pierre salua.

—J'étais exact à dire la sainte messe et mon bréviaire... exact pour la résidence... exact aux heures indiquées pour recevoir mes paroissiens... impendard... Je me dépensais...

—Et superimpendard...? Et tu te prodiguais...?

—Impendard seulement... Mais les choses dont j'étais vraiment chargé, je les ai faites... bien faites... très bien faites.

—Parce que tu as été fidèle en ces choses, tu seras constitué sur de plus grandes... Entre... Mets-toi là... près du confrère qui vient d'arriver...

Un troisième prêtre se dégagea d'un vol de brunes mauves. Il était défilé et fort distingué.

Saint-Pierre le fixa avec des yeux qui brillaient sous ses sourcils broussaillés.

—Saint-Pierre, je suis certainement attendu au paradis... Oh! non pas, certes, à cause de mes pauvres mérites... mais parce que beaucoup de belles âmes—je le sais—prirent en ce moment pour moi et font une pression douce, mais toute-puissante, sur le cœur de Dieu.

—De quel t'occupais-tu dans le temps...?

—Des dames...
—Ah! des dames...? Tu aurais bien dû commencer au paradis terrestre!

—C'est vrai!... Mais j'ai essayé de rattraper le temps perdu. Combien de retraites j'ai prêchées, écrites... Toutes les dames d'œuvres que j'ai suscitées et qui sont devenues les auxiliaires précieux des paroisses ne peuvent pas se passer... Que serait devenue la religion sans la fidélité admirable de la femme? Le Christ lui-même n'eût-il pas les saintes femmes...?

—Oui... oui! je le sais... j'y étais!

—Alors, j'espère bien entrer dans le paradis bleu?

—Sans doute!...

—Falloit-il abandonner ces êtres de délicatesse et de bonté...? Les femmes, elles aussi, ont une âme!

—Oh! je ne nie pas, et souvent une très belle âme... Ainsi, la Vierge Marie...

—Je l'ai invoquée tous les jours de ma vie!

Alors Saint-Pierre ouvrit la barrière... L'abbé entra, très ému...

Et ce fut un autre... un grand fort...
—Que faisais-tu, toi, sur la planète?

—Je prêchais!... et je prêchais!... et je prêchais!

—L'Evangile...? ou des manières tabassées pour lesquelles il faut des jumbles marines...?

—L'Evangile, Saint-Pierre... j'ai prêché, moi aussi... C'est la grande consigne de Dieu... Dur métier!... mais superbe, quand on a l'intelligence et le cœur pleins du Maître...

Il me semble qu'un autre de tes confrères arrive là-bas.

En effet, un jeune prêtre surgissait, très pâle, très émacié comme ceux qui sont morts de la poitrine.

—Bon Saint-Pierre, je me suis consacré au catholicisme. Je le faisais tous les jours; je le soignais, je le perais... Jamais je n'ai parlé aux enfants sans préparation et sans prière. Ils l'aimaient leur catéchisme; ils y avaient des fêtes, des récompenses, les communions y étaient pleines et fécondes... Je m'y suis tué.

Parfait!... Je vais vous mettre tous les deux ensemble... Je vous conduis moi-même...

Puis arriva un prêtre à cheveux blancs, démarche lourde; bonne figure de bon vieux papa.

—Comme tu as de la peine à cheminer! observe Pierre.

—C'est que je n'ai pas pris beaucoup de mouvement sur la terre... je suis ankylosé.

—Ce n'est pas comme moi sur le lac de Galilée, quand je remontaient mes filets chargés de poissons...

—Des gros...?

—Assez souvent! Le confessional m'a attiré toute ma vie; j'avais la certitude d'y faire du bien, et je m'y suis donné. Des jours entiers, j'ai revêtu des âmes...

—Etais-tu sévère...?

—Pas plus qu'il ne fallait... J'ai pardonné soixante-douze fois sept fois, et je n'ai jamais mis le pied sur la meche qui fumait encore.

—Ne crains-tu pas que Dieu te reproche d'avoir été trop bon...?

—Humblement je lui répondrais: "Seigneur... et vous...?"

—C'est vrai, soupire Saint-Pierre... j'en sais quelque chose!

Et, passant sur ses yeux une main brusque, il ouvrit la porte du paradis.

Enfin apparut un prêtre maigre, jeune, fatigué... Il avait une barbe de quatre jours, pas de rabat, et, même au seuil du paradis, il semblait inquiet de quelque chose qui n'était pas le paradis.

—Que faisais-tu en dessous, sur la terre?

—Je m'occupais des hommes...

—Que distu...? Répète...

—Je m'occupais des hommes et des jeunes gens...

—Ton dossier, tout de suite!

—Un ange tend à l'apôtre le livre dans lequel tout est écrit.

A mesure que Saint-Pierre lit, sa main caresse sa longue barbe, ses yeux s'éclairent et, avec amour, fixent l'âme qui attend son sort, presque désintéressée de lui.

—Ainsi, tout jeune vicarier, en plus de ton ministère général, tu demandais à occuper des jeunes gens et des hommes...

—Le soir, tu respirais dans les salles bruyantes la poussière du patronage... tu préparais des sermons... tu faisais des cercles d'études... tu t'occupais journalièrement de ce qu'on dit dans les ateliers et les usines... tu y réponds dans des conférences auxquelles tu invites des prêtres amis qui te ressemblent, et que j'attendais ici.

Tu proposais inlassablement le bon journal... Voilà qui va faire plaisir à mon ancien confrère Paul!... Tu confesses les hommes d'abord... les hommes surtout!... Tu penses sans cesse à leur misère matérielle et morale...

Ils savent qu'ils peuvent compter sur toi... que tu es leur chose... leur prêtre!

Et Saint-Pierre s'exclama...

—Mais viens sur mon cœur!... Embrasse le portier du paradis!... en attendant que les vieux évêques d'antiquité... que le Christ, premier ouvrier, te reçoivent dans les tabernacles éternels.

Et, ouvrant la porte du paradis à deux battants, Saint-Pierre cria d'une voix qui résonnait dans les tabernacles éternels.

—Septième ciel!...
Pierre L'ERMITTE.

L'Acidité Excessive est la cause de la plupart des troubles d'estomac.

KI-MOIDS POUR INDIGESTION procure un soulagement agréable et prompt pour la dyspepsie-acide.

Préparé par SCOTT & BOWNE, Manufacturiers de l'Emulsion Scott.

LA CIE DE TELEPHONE QUEBEC UNION ELECTRIQUE

Avis est donné, par les présentes, qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa session de 1921, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie de téléphone, sous le nom de LA CIE DE TELEPHONE QUEBEC UNION ELECTRIQUE, autorisée à construire, entretenir, acquérir et mettre en service des lignes de téléphone, en Canada, à l'est de la province d'Ontario, avec tous les pouvoirs nécessaires se rattachant à l'industrie d'une telle compagnie.

Acquiescer par achat, bail ou autrement des compagnies dont les objets sont identiques; vendre, louer et faire passer ou conclure des conventions avec d'autres compagnies dont les objets sont identiques; percevoir des péages pour réseaux construits, achetés, fusionnés ou autrement acquis ou exploités, lesquels seront approuvés par la Commission des Chemins de Fer pour le Canada; et pour d'autres fins.

Québec, 1er février, 1921.

Bernier, Bernier & DeBilly,

111, Côte de la Montagne, Québec,

3 mars. Avocats des requérants.

COUR SUPERIEURE

Province de Québec, District de Beauce, No. 5358.

Xavier Vallancourt, cultivateur de St Prosper,

vs Demandeur,

Gérald Roy du même lieu.

Defendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

St-Joseph, Beauce, 2 février 1921.

(Signé) VEZINA & FERRON, P. C. S.

Vraie copie, FABIEN & BOLDUC, Procès, Dem.

2 fs.

A VENDRE

Boeuf reproducteur, archyve enregistré, âgé de 10 mois, pesant 500 lbs, bonne condition, s'adresser à nos bureaux.

L'AGE DE LA TERRE

ELLE TOURNE DEPUIS 50 MILLIONS D'ANNÉES AU MOINS.

Il est peu galant de rechercher la date de naissance des dames affligées de cet âge incertain qu'on appelle un certain âge.

C'est peut-être pour cela que, jusqu'à ces dernières années, les savants avaient laissé dans une ombre favorable à toutes les incertitudes l'âge de la terre, de cette vieille dame sur la face tourmentée de qui les hommes courent comme une déplorable vermine.

C'est peut-être aussi un peu par ignorance.

Quoi qu'il en soit, des données récentes viennent d'être discutées par le géologue Gortari, qui permettent maintenant de situer avec une certaine exactitude dans l'état civil des astres la durée de cette planète terraque.

Eh bien, elle n'est pas jeune du tout, notre terre. Elle a depuis longtemps passé l'âge canonique, et l'on comprend mieux, par ce qui va suivre, que les âmes délicates soient depuis longtemps écourées de sa face ravagée par mille tares hideuses et notamment par ces chutes de montagnes qui sont des accidents tertiaires dans l'histoire pathologique du globe.

—10—

Parmi les moyens d'évaluer la date à laquelle s'est formée la croûte terrestre, ceux-ci ont donné des résultats remarquables. Connaissant la quantité dont s'accroît chaque année l'épaisseur des couches d'alluvion qui se forment dans beaucoup de vallées, de deltas et de bas-fonds littoraux, et connaissant l'épaisseur totale de la croûte, on en déduit facilement leur durée de formation. On bien, connaissant le degré de salinité des océans et la quantité de sel que les fleuves y déposent chaque année, on en conclut la durée qui a été nécessaire pour établir la salinité actuelle. Ces méthodes, qui comportent d'ailleurs une part d'incertitude, donnent pour l'âge de la croûte terrestre des nombres assez voisins en moyenne de cent millions d'années. Des méthodes astronomiques existent aussi, celle notamment qui déduit l'âge de la croûte terrestre du temps écoulé depuis que la lune s'est détachée de la terre (calcul assez facile lorsqu'on évalue le temps nécessaire pour que le frottement de la marée, produite par la terre dans la masse lunaire, ait ralenti sa rotation jusqu'au moment actuel où la lune nous présente toujours la même face. Ces méthodes fournissent des nombres un peu divers, mais tout supérieurs à 60 millions d'années.

Enfin une méthode nouvelle a permis de vérifier dans une certaine mesure les chiffres précédents. C'est celle qui déduit l'âge d'un minéral donné de sa teneur en radium. On sait que le radium provient de la décomposition lente de l'uranium et donne lui-même, en se désintégrant peu à peu, ce gaz curieux, découvert d'abord dans le sel, qu'on appelle l'hélium et qui a servi pendant la guerre à gonfler des aérostats ininflammables. Or, on sait qu'un gramme d'oxyde d'uranium produit environ un dix-millionième de centimètre cube d'hélium dans toute une série de minéraux, on a pu évaluer approximativement l'âge de ceux-ci. Les nombres obtenus sont à peu près tous supérieurs (et souvent de beaucoup) à 50 millions d'années.

—10—

De toutes ces déterminations, quelle qu'elle soit la difficulté, il paraît donc résulter avec certitude que l'âge de la croûte terrestre sur laquelle nous vagissons et divaguons est certainement supérieur à 50 millions d'années, et peut-être beaucoup plus grand encore.

Nous voilà loin des quelques six mille ans que les livres mosaïques annoncent s'être écoulés depuis la formation de la terre.

ROBOL

(Tablettes)

Nettoient l'intestin paresseux et combattent la

CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur de foie, — 25c la boîte.

Cie Canadienne Franco-Américaine 1216, Montreal.

Nez bouché par le rhume ou catarrhe

Appliquez la Crème dans les Narines pour ouvrir les passages de l'air.

Ah! Quel soulagement! Vos narines bouchées s'ouvrent de suite, les passages de l'air sont nets et vous pouvez respirer librement. Plus de renflement et d'expectoration, de décharge muqueuse, de maux de tête, de sécheresse—pas de lutte pour respirer la nuit, votre rhume ou votre catarrhe est disparu.

Ne restez pas bouché! Ayez une bouteille de Ely's Cream Balm de votre pharmacien maintenant. Appliquez un peu de cette crème odorante et antiseptique dans vos narines, et laissez-la pénétrer les passages de votre tête; calme et guérit les membranes muqueuses enflammées, donne soulagement immédiat. Ely's Cream Balm est ce que chaque patient du rhume et du catarrhe devrait avoir. C'est splendide.

COUR DE CIRCUIT

CANADA

Province de Québec, District de Beauce, No. 508.

La Corporation de la paroisse de St-Odon, de Crémerville, corps politique et incorporé ayant sa place d'affaires à St-Odon.

vs Demanderesse,

Edmond Rancourt, de Beauceville.

Defendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Bureau du protonotaire, Saint-Joseph de Beauce, ce vingt-huitième jour de janvier mil neuf cent vingt-et-un.

(Signé) VEZINA & FERRON, Protonotaire.

Vraie copie, BOUFFARD, GODBOUT & BOUFFARD, Procureurs de la demanderesse.



"CANDIAC"

Bonbons Canadiens pour les Canadiens

d'une pureté et d'une supériorité incontestables.

La Compagnie de Bonbons Candiac Canada, Limitée, a été fondée par des capitalistes de Québec, dans le but d'introduire dans la fabrication et le commerce du chocolat et des bonbons en général des réformes et des perfectionnements depuis longtemps désirés; elle a voulu fournir aux Canadiens des chocolats et des sucreries d'un goût exquis, d'une saveur incomparable tout en leur conservant toutes les propriétés bienfaisantes dont ces précieux aliments sont susceptibles.

Les Chocolats Candiac composés seulement de cacao pur et de sucre d'extraits purs de fruits, de vanille, de menthe, de fruits et de noix, et sont ce qu'il y a de plus savoureux et de plus sain sur le marché.

Les Bonbons Candiac au sucre et aux extraits de fruits, sont incomparables quant à la saveur, à l'arôme et à l'apparence appétissante et attrayante.

Les Bonbons Candiac de Luxe représentent en un mot la perfection dans l'art du confiseur.

Tout, d'ailleurs, contribue à cette perfection: un édifice spacieux et moderne spécialement construit pour cette fabrication, où pénètrent en abondance l'air pur et la lumière du jour, le choix des matières premières des meilleures provenances, autant d'éléments essentiels à la production de bonbons réellement délicieux. Goûtez-les, exigez-les de votre fournisseur. S'il ne les a pas en magasin il se fera un plaisir de vous les procurer.

Bonbons Candiac (Canada) Limitée, Québec, Qué.

CONTRE LE RHUME



LES TOUSSEUX

Ceux qui souffrent d'affections chroniques des voies respiratoires, ceux qui sont sujets aux rhumes, aux refroidissements, ceux qui ont constamment un "chat dans la gorge" sont en péril, parce que la perturbation progressive des forces résultant des accès souvent répétés de toux, ouvre la porte à de nombreuses maladies dont la tuberculose pulmonaire est la principale. Ceux-là devraient employer régulièrement

Un remède inoffensif et très efficace à base de Goudrol et d'huile de Foie de Morue, contre Rhumes, Toux, Bronchites, Asthme, Grippe, etc. Goudrol est agréable au goût, ne fatigue pas l'estomac et donne toujours les meilleurs résultats. Goudrol est en vente partout et est fabriqué par la Compagnie Pharmaceutique de la Croix-Rouge, Québec, Qué.

ROBOL

Nettoient l'intestin paresseux et combattent la

CONSTIPATION

Cause de maux de tête, mauvaise digestion, manque d'appétit, torpeur de foie, — 25c la boîte.

Cie Canadienne Franco-Américaine 1216, Montreal.

Assurance-Automobiles

Feu—Vol—Transport

"La Prévoyance" assure votre automobile contre la perte ou les dommages occasionnés par l'incendie provenant de quelque cause que ce soit, y compris l'explosion, la combustion spontanée et la foudre; le vol ou l'arcin; les Accidents du wagon de chemin de fer, ou du vaisseau dans lequel se trouvait votre automobile.

JOSAPHAT POULIN, Beauceville
ROD. MARCOTTE, St-Georges, Bec

La Prévoyance

REFLEXIONS SUR LA BAISSE

Tout le monde attendait la vague de baisse comme un bienfait. Elle est venue. C'est la misère qu'elle apporte dans les ménages ouvriers livrés au chômage.

—Et les patrons s'organisent déjà pour réduire les salaires quand le travail reprendra.

—Il n'en pourrait être ainsi si les travailleurs savaient donner plus de puissance et d'autorité à leurs organisations syndicales.

La est pour eux le salut.

—Quand c'était la hausse, les travailleurs ne pouvaient rien acheter parce qu'ils ne gagnaient pas suffisamment; voici la baisse et c'est à peine s'ils sont en état de satisfaire leurs besoins alimentaires, car le chômage les prive de leur salaire.

—Il n'est ni juste ni raisonnable que la baisse des cours industriels soit munie d'une diminution de salaires. A la classe ouvrière pourvue d'un grand pouvoir d'achat correspond une production abondante, c'est-à-dire le bien général.

—En pleine crise de chômage, alors que le pain manque dans des ménages ouvriers, des fétards, enrichis par la

guerre, n'ont pas craint de dépenser des milliers de dollars pour réveiller.

Il n'y a pas d'argent pour entreprendre les grands travaux qui feraient cesser le chômage; mais on en trouve autant qu'on veut pour être gaspillé en beuveries et en luxe.

—Ca, c'est le capitalisme et la spéculation.

AVIS AUX MARCHANDS

Pourquoi ne pas adopter le vrai moyen de réduire vos stocks sous un court délai.

Pourquoi payer des intérêts et attendre d'avoir des troubles avec vos créanciers.

Tandis que par notre système d'organisation de vente nous pouvons vous enlever des milliers de piastres en quelques jours.

Ecrivez pour nos conditions. LEVESQUE, AUCTION SALE SYSTEM

L. LEVESQUE.

Organisateur

B. P. 226,

LEVIS

Le VIN St-Michel

Pour tous les âges et conditions

L'Usage d'un tonique reconstituant est un besoin de l'existence moderne. Tous les âges trouvent dans le Vin St-Michel le régénérateur par excellence du sang appauvri, le tonique du système nerveux fatigué, le meilleur fortifiant connu.

Lorsque l'appétit fait défaut, lorsque la digestion est difficile, lorsque vous sentez fatigué, accablé, prenez un verre de Vin St-Michel: vous éprouverez vite un bien-être indicible, car il dissipe la fatigue et vous donne un regain d'énergie.

Si vous avez un travail fatigant à faire, que ce soit un travail manuel ou de l'esprit, prenez un verre de Vin St-Michel: il vous fournira la réserve de forces et d'énergie indispensables à l'accomplissement de la tâche.

Si vous vous êtes exposé au froid, aux intempéries et que vous sentiez un frisson courir par tout votre être, prenez vite un verre de Vin St-Michel: il vous réchauffera, stimulera la circulation du sang et vous préservera du rhume qui vous guette.

Si vous relevez de maladie et si vous êtes anxieux de recouvrer rapidement vos forces et votre vigueur, ayez recours aux effets bienfaisants du Vin St-Michel. C'est le tonique reconstituant qui vous remettra sur pied vite et bien.

Le Vin St-Michel est un apéritif délicieux, un tonique reconstituant facile à digérer et d'une efficacité prouvée dans des milliers de cas d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de surmenage et de convalescence prolongée et pénible. Il se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

EN VENTE PARTOUT
BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, Seuls Agents
462, rue St-Paul, Québec
MONTREAL



New Life In The Old Home

Call in a good painter and put him to work. Now is the time to renew worn and faded surfaces on walls, doors, floors and furniture. And ask him to use Glidden paints, varnishes, enamels and stains to do the job.

He'll be glad to use them, for your painter knows there is quality in every can of Glidden products. Visit our store soon. We'll tell

Ceci est un tabac portant l'étiquette de l'Union

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE TABAC

"Sagamore"

En paquet et en feuilles

CIE DE TABAC CANADIEN

Tél. Bell Lasalle 363 MONTREAL

L'ÉPIPHANIE, QUE.

Long Distance Tél. Bell No 2R4

A Travers la Beauce

SERVICE SPECIAL DE L'ECLAIREUR

BEAUCVILLE

Nous avons joué d'une température superbe pour les jours gras. Les exercices de la neuvaïne ont été suivis par une foule nombreuse de paroissiens.

A toutes les messes, comme aux messes de cette semaine de la neuvaïne, le produit des quête a été versé au fonds de l'aide au collège Ste-Anne. MM. J. A. Deschenes, E. Beaulieu et Arthur. M. Deschenes ont fait la quête.

Le docteur Homère Fautoux est descendu à Québec, mardi matin.

M. le notaire F. G. Fortier est parti pour Montréal, mercredi soir.

Le docteur Auer était à Beauceville, mercredi soir.

Mme Elz. M. Deschenes, de Québec, était en promenade à Beauceville, mardi, l'heure de M. et Mme Carlier.

Mme P. F. Perrault, de Québec, est venue passer une quinzaine à Beauceville.

Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Lavoie, épouse de M. Camille Lavoie, de la Banque Nationale, retenue au lit par une très grave maladie, est maintenant en bonne voie de complet rétablissement.

M. J. A. Carrier, régisseur, de Lévis, était de passage à Beauceville, mercredi.

M. Ed. Fortin est descendu à Québec, ce soir en voyage d'affaires.

La délégation qui doit se rendre à Québec rencontrer l'hon. Premier ministre au sujet des travaux sur la Chaudière est descendue ce matin. Elle comprenait un bon nombre de citoyens de Beauceville et des paroisses environnantes.

Il y a eu, lundi soir, au bureau du secrétaire, séance de la Commission Scolaire, sous la présidence de M. Georges Lachance, M. le secrétaire a fait rapport du montant des taxes collectées et des arrangements. Plus de \$400 ont été perçus, permettant à la Commission de payer la balance des dettes. De sorte qu'aujourd'hui, la ville n'a plus de dette scolaire, et possède un bel actif. Nos félicitations à qui de droit.

C'était, mardi, un peu la fête des enfants et toute la journée, nos rues ont été peuplées de joyeux petits margrifs. Nous voyons entrés, maintenant dans le saint temps du carême. Efforçons-nous de le passer dignement.

M. C. E. Clément, de l'Éclairer, est de retour d'un fructueux voyage d'affaires de plus d'un mois à travers le Lac St-Jean.

M. et Mme Henri Renault sont revenus de Québec, mardi soir.

Mme Ls. St-Laurent, de Québec, et Mlle St-Laurent, de Compton, étaient les hôtes de M. et Mme Carlier, cette semaine.

Mlle Aurèle Bertrand, de St-Ephrem, était à Beauceville la semaine dernière.

MM. Florian Roy et Michel Berber, de la maison Renault, sont descendus à Québec samedi.

M. Henri Bégin, de l'Éclairer, est de retour d'un voyage à Québec.

Mlle Jeanne Lemieux est de retour d'une promenade d'une quinzaine à Thetford.

Notules religieuses de la semaine

BAPTEMES

— Joseph Henri-Louis Duval, fils de Alfred Duval et de Florence Grondin, Parrain et marraine: M. et Mme Cléophas Veilleux.

— Joseph Charles Denis St-Pierre, fils de Armand St-Pierre et de Eva Denis, Parrain et marraine: M. et Mme Charles Denis.

— Joseph Emile Gustave, fils de Charles Thibault et de Véronique Rodrigue, Parrain et marraine: M. et Mme Gustave Mathieu.

— Joseph Alexandre Arrière, fils de Wilfrid Bisson et de Yvonne Mercier, Parrain et marraine: M. et Mme Ernest Bisson.

SEPUULTURES

— Mme Napoléon Rodrigue, 30 ans, Tante de Pius Est.

MARIAGES

— Joseph Loubier, fils de Alfred Loubier et Ophélie Bolduc, fille de Pierre Bolduc, tous deux de Beauceville.

— Philippe Pélissier, de Saint-Georges, et Marie-Anne Poirier, fille de David Poirier.

Produits "Cedeco"

Remèdes Patentés de haute qualité

CACHETS, pour mal de tête
SIROP d'huile de Foie de Morue
EMPLATRES B & C
EXTRAITS de fraises
LINIMENT blanc
PÂTE Antimoustiques
POUDRE insecticide

CANADA DRUG CO. Ltd
(Canada Drogues, Ltée)

J. ALBERT POULIN, Directeur-Gérant
1 & 3, RUE SOUS-LE-CAP, QUEBEC.

Une belle victoire libérale

Une majorité libérale de plus de 1,300 voix contre quatre candidats, dans un comté de tradition essentiellement conservatrice, voilà le résultat merveilleux de l'élection de lundi dans le comté de Peterboro-Ouest, en pleine province d'Ontario.

Cette victoire libérale est une des plus significatives que l'on ait enregistrées depuis longtemps et d'un bout à l'autre du pays on l'interprète avec enthousiasme comme l'ultimatum au gouvernement Meighen. Jamais les libéraux qui avaient toutes les raisons d'espérer en la victoire ne l'avaient souhaitée aussi considérable. C'est un verdict irréfutable que les circonstances accentuent dans toute la force de sa signification.

C'est la victoire de l'hon. M. King, le chef populaire du parti libéral, qui a dirigé la campagne dans le comté qui y a exposé sa politique à maintes reprises.

Et qu'elle rebuffade pour Meighen qui s'est multiplié, qui a déployé tous les efforts de la puissante organisation gouvernementale et électorale dont il disposait, qui avait fait appel à toutes les ressources de son art!

Dans les cercles ministériels on est affolé. La surprise dont parlaient les unionistes a dépassé tout ce qu'ils ne redoutaient. Le désarroi règne dans les rangs. Leurs journaux demandent des élections afin d'en avoir le cœur net, une fois pour toutes.

Si on analyse, le résultat on constate que les votes oppositionalistes donnés lundi réunis dépassent en majorité encore de plus de 2,000 voix ceux qui ont été donnés aux deux candidats unionistes et conservateur, MM. Dene et Burnham.

Au nom du pays tout entier, le comté de Peterboro a signifié, lundi, à M. Meighen et à ses acolytes que le règne de l'insurrection des abus de pouvoir, du mépris de la constitution et des loïs élémentaires d'administration est fini. Place aux véritables amis du peuple, à l'hon. M. King et à ses vaillants collègues, défenseurs des droits des citoyens du Canada qu'on a longtemps sacrifiés depuis 1911.

LA SEANCE DE JEUDI DERNIER

Il convient de féliciter les amateurs du succès remporté jeudi soir, dans la difficile interprétation de la jolte comédie, "Tête Folle".

Tous les acteurs ont rempli leur rôle avec art.

D'un bout à l'autre de la pièce, d'un comique charmant, les nombreux auditeurs ont paru vivement intéressés et, à plusieurs reprises, ont applaudi les scènes comiques.

MM. Ed. Fortin, dans Tête Folle, J. A. Deschenes, dans Crochard, J. P. D. Vallée, dans Pastorel, Alex. Renault, dans Durendel, V. E. Lemieux, dans Guetave, Dr. E. Beaulieu, dans Piquet et E. Bégin, dans le garde ont tenu leur rôle avec un rare succès.

Il y avait aussi comble et l'on a également applaudi la comédie bouffe, "Les deux Loutres", que MM. Deschenes, Beaulieu et Renault ont superbement enlevée.

Madame Eug. Beaulieu a remporté un grand succès dans les deux belles partitions de chant qu'elle a rendues, l'auditoire a rendu un brillant hommage à sa belle voix de soprano.

Ensemble, le Frère Etienne, dans ses deux soli de violon, a soulevé les applaudissements de l'auditoire et donné une preuve évidente de son beau talent.

L'orchestre du collège a exécuté avec succès deux jolies partitions et la soirée a pris fin sur un mot de félicitations et de reconnaissance, délicatement exprimé par le Frère Directeur.

Nos félicitations aux artistes et souhaitons encore une autre soirée aussi agréable.

LES VALEURS MUNICIPALES

Ont monté sensiblement au Canada en ces derniers temps, ce qui a amené une baisse correspondante du rendement. Le rendement de ces valeurs est aujourd'hui de 4% en moyenne.

Après avoir coté jusqu'à 4 1/2%, les valeurs ont subi une baisse exceptionnelles où il fut souscrit par les banques et les maisons de placement canadiennes, l'EMPRUNT CANADIEN, 6% DE LA VILLE DE PARIS, destiné à l'achat de PRODUITS CANADIENS, continue de s'offrir au public au prix de 96 1/2%, qui assure un rendement de 6 1/2%.

C'est probablement aujourd'hui le titre le plus avantageux de marché mobilière. On souscrit à tous les bureaux et succursales de L.G. BEAUBIEN & CIE, Limitée, Mont. réal, rue Notre-Dame, 50, ouest, Québec, rue St-Pierre, 70, Trois-Rivières, rue Notre-Dame, 153.

CORPORATION DES OBLIGATIONS MUNICIPALES, Limitée, Montréal, 121, Place d'Armes, Québec, rue St-Pierre, 121.

CREDIT CANADIEN INCORPORÉ, Montréal, rue St-Jacques, 99.

VERSAILLES - VIDRIKAIRE - BOULAISS (Limitée), Montréal, Immeuble Versailles, Québec, rue St-Pierre, 80, Ottawa, Immeuble de la Banque Nationale.

EN GARDE

La maison Gagnon et Fils de St-Georges, annonce en vente, et à bonne condition, une grande quantité de Poisson, pour les jours maigres!! Voilà certes, une recette nouvelle qui devra donner des inquiétudes aux amis de l'abstinence.

On fera bien se hâter d'en faire l'expérience, car nul doute, que la Police de St-Georges ne tardera pas à intervenir.

VIGILANT.

CANADA Province de Québec, District de Beauce.

No. 5349
Cyrille Villeneuve cultivateur d'Adstock.

Pierre Mathieu, cultivateur du même lieu, actuellement des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.
Jean Roy, d'Adstock, Tiers-saisi.
Il est ordonné au défendeur de comparait dans les mois.

Bureau du Procureur, St-Joseph de Beauce, ce dixième jour de février mil neuf cent vingt-et-un.

(Signé):
VEZINA & FERRON, P. C. S.
Vraie copie.
Bouffard, Godbout et Bouffard
Procureurs du demandeur.

MORT SUBITE

Hier après-midi, mercredi, à deux heures, un triste accident est arrivé aux bureaux du dentiste Eug. Beaulieu, à Beauceville, alors que Madame J. Doyon est morte subitement d'une syncope au cœur.

Madame Doyon, qui était en parfaite santé, accompagnée de son frère, le docteur Nap. Fortin, se rendait aux bureaux du dentiste Beaulieu. La défunte était nerveuse et quelque peu excitée. Après une légère injection de codéine, préparation tout-à-fait inoffensive, la défunte pâlit subitement et quelques instants plus tard succomba à une syncope du cœur, malgré les soins des docteurs Bernier, Fortin et Beaulieu.

A l'enquête du coroner, tenue hier soir, par le docteur Auger, le docteur Beaulieu a été exonéré de tout blâme, ainsi que le docteur Fortin. La défunte, suivant le verdict rendu, a succombé à une syncope du cœur causée par une surexcitation nerveuse.

La défunte était âgée de 39 ans et laisse, pour pleurer sa perte, un époux éploré et deux petits enfants. Elle était la nièce de M. et Madame Nap. Mathieu (Talotte), Nap. Mathieu (Touchette), et sœur du docteur Nap. Fortin.

Ses funérailles auront lieu samedi matin, à neuf heures.

Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

A la famille si cruellement éprouvée, nous offrons nos bien vives sympathies.

REGLEMENT DU CAREME

Extrait d'une lettre circulaire de Son Eminence le Cardinal Archevêque à son clergé en date du 22 janvier 1921:

1.—Les fidèles pourront et devront remplir le grand devoir de la communion pascale, à partir du Mercredi des Cendres, jusqu'au dimanche de la Sainte-Trinité inclusivement (18 mai 1920, ad quinquagesimam).

2.—Les jours d'abstinence pendant le Carême restent, ordonnés par le passé, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, à l'exception de la semaine, (17 novembre 1919, ad decemvium).

3.—Les règles du Carême prochain seront les mêmes que celles de l'an dernier.

4.—Tous les jours du carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

5.—Tous les mercredis et vendredis, de même que le samedi des Quatre Temps, sont des jours d'abstinence, où l'on est tenu de faire maigre aux trois repas.

6.—Les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf le samedi des Quatre Temps, il est permis de faire gras au repas principal. Ces jours-là, les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées de jeûner, peuvent faire gras aux trois repas.

7.—Aux jours de jeûne où l'abstinence n'est pas imposée et où, par conséquent, on peut faire gras, il n'est plus défendu de manger de la viande et du poisson au même repas.

8.—Le repas principal peut être pris le midi ou le soir, selon qu'il paraît plus pratique et plus commode.

9.—La loi de l'abstinence et du jeûne cesse le Samedi-Saint, midi. Il est donc permis, ce jour-là, de faire gras au dîner et au souper qui peut être un repas complet.

10.—Le matin, ceux qui jeûnent peuvent prendre deux onces, environ, de la nourriture que l'usage de notre pays permet de prendre, les jours maigres.

11.—La loi de l'abstinence oblige tous les fidèles qui ont sept ans révolus et qui n'ont pas encore commencé leur sixième année.

A VENDRE

Boulangerie, maison privée avec dépendances, le tout situé dans un des plus beaux centres de Beauceville, terrain en culture.

Eau à la chaudière dans toutes les maisons ainsi que toutes les améliorations modernes.

Vente pour cause de santé. Conditions avantageuses pour un prompt acheteur. S'adresser à: TOUSSAINT VEILLEUX, Beauceville-Est, Co. Beauce. 27 janv. 1 m. p.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Les deux démonstrations sur le battage du trèfle qui ont été données à St-Joseph et à St-Côme ont prouvé aux cultivateurs l'importance de la culture du trèfle dans le district. Beaucoup croyaient avant cette année que récolter de la graine de trèfle était une chose irréalisable mais on s'est aperçu par ces démonstrations que la chose était facile. Dans quelques années il s'opérera un grand changement dans le district et l'on espère que chaque cultivateur pourra récolter lui-même sa graine de trèfle.

Il me fait plaisir de publier les noms des cultivateurs qui ont fait battre du trèfle aux deux démonstrations données par le Département d'Agriculture Provincial.

MM. Napoléon Lessard, St-Joseph, 50 livres. Edmond Groleau, St-Jules, 106 livres. Joseph Jacques, St-Joseph, 15 livres. Onide Létourneau, St-Jules, 35 livres. A. Mercier, St-Anges, 25 livres. Jos. Drouin, St-Anges, 30 livres. Wilfrid Lambert, St-Joseph, 20 livres. Florentin Jacques, St-Joseph, 60 livres. Thomas Létourneau, St-Anges, 30 livres. Arth. Giguère, St-Joseph, 70 livres. Edouard Lessard, St-Joseph, 15 livres. Jos. Lambert, St-Joseph, 40 livres. A. Poirier, St-Anges, 30 livres. Tancrède Giguère, St-Joseph, 20 livres. Alfred Giguère, St-Joseph, 30 livres. Esdras Veilleux, Beauceville, 25 livres. Jean Roy, St-Joseph, 15 livres. Wilfrid Lambert, St-Jules, 14 livres. Fortunat Jacques, St-Joseph, 35 livres.

Maintenant voici les noms des cultivateurs de la paroisse St-Côme qui ont bien voulu profiter du passage de cette battuse:

MM. David Champagne, 35 livres. Jos. Poulin, 25 livres. Jos. L. Paquet, 162 livres. C. Poulin, 15 livres. Ernest Continous cultivateurs à marcher vers la voie du progrès, sachons comprendre tous les efforts que le département fait pour développer l'agriculture dans notre district.

Alphonse Laffamme, Agronome.

AUX FERMIERES

Si l'on veut, les dames qui désirent entrer dans le Cercle des Fermières, venez lundi prochain le 14 février et payez votre contribution pour cette date. Assistez autant que possible à cette assemblée, il y va de votre intérêt.

Après cette date, vous ne pourrez pas avoir part aux grâces et aux oeufs qui seront distribués.

Par ordre de la Présidente, Marie-Léa QUIRON, Sec. Trésorière.

BRIDGE

Mardi, à 3 heures, Madame J. M. Carlier a reçu un groupe de dames de la ville à un bridge, à l'occasion du passage de Mesdames Elz. M. Deschenes et Ls. St-Laurent et de Mlle St-Laurent à Beauceville. Aient été invitées: Mesdames P. Angers, P. A. Angers, Ed. Fortin, H. Fautoux, Jos. H. Desrochers, J. A. Deschenes, Arthur Deschenes, V. E. Lemieux, Henri Renault, Nap. Mathieu, Josaphat Poulin, F. G. Fortier, P. Vallée, C. Lavoie et J. E. Bernier.

Mlle Fortin, St-Laurent, de Compton, Mesdames Elz. M. Deschenes, Ls. St-Laurent et W. J. Brady, de St-Georges.

Le premier prix à été gagné par Mme Fautoux; le second par Mlle St-Laurent et le prix de consolation, par Mlle St-Laurent.

POUR LE ROYAUME DES ANGES!

St-Ladger, Frontenac 5. — Lamort comme une messagerie divine qui circule dans tous les rangs de la société pour moissonner les âmes du ciel, est venue enlever aux caresses de ses parents Stanislas, Hugues Arnold, enfant bien-aimé de M. et Mme Ernest Vallée de Lac Mégantic.

Le cher petit ange s'est envolé vers les célestes parvis jeudi le 27 janvier à l'âge de 20 mois et 16 jours.

Les funérailles ont eu lieu vendredi à 3 hrs. au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis, en l'église de St-Agnès.

Aux parents si cruellement éprouvés nous offrons nos sincères condoléances.

SAINT-CLAIRE

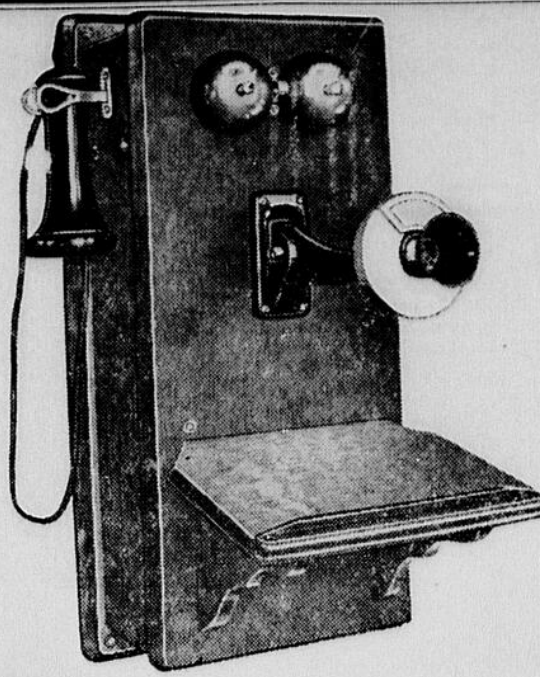
FETE INTIME

St-Claire, Dorci. 5. — Lundi le 24 janvier M. et Mme Amédée Grégoire joyeux réunis à leur demeure la plus grande partie de leurs parents, qui n'avaient pas voulu laisser passer inaperçue la date de leur 25ème anniversaire. En fêtant ces noces d'argent, l'ami faisait aussi réception à des nouveaux amis M. et Mme Grégoire, née Simone Savoy de Plessisville. Cette fête de famille restera sans doute inoubliable pour tous.

M. et Mme Grégoire ne s'en sont pas tenus là, le mercredi suivant ils invitaient leurs amis à continuer ces joyeux acapies par une brillante soirée où la musique et le chant ne firent pas défaut. Se trouvaient réunis un gentil groupe de musiciens, mélodistes, chanteurs et chanteuses dignes d'éloges. Entre autres notre nouvelle amie Mme Grégoire qui sut par son chant et la bonne musicienne charmer l'auditoire. M. et Mme Grégoire comme toujours se multiplièrent auprès de leurs hôtes et firent en sorte que l'entrain de la soirée ne se ralentisse pas. Après une jolte partie de cartes fut servi un succulent goûter de nombreux et riches cadeaux furent offerts aux jubilaires. L'intérieur de la demeure de M. et Mme Grégoire avait été des plus délicatement décorée avec écusson et drapeaux peints à la main, travail d'artiste dû au talent des sœurs de Mme Grégoire.

Mme E. Paradis et Mlle R.A. Lecours. Aux jubilaires nous offrons nos félicitations et aux nouveaux mariés nos meilleurs souhaits.

Si vous désirez avoir un bon portrait, allez chez A. R. Roy, Lévis. Vous serez certain d'être satisfait. Une grande réduction est toujours offerte.



ATTENTION!

— AUX —
COMPAGNIES DE TELEPHONE
Livraison immédiate de Boîtes de haute qualité de la

CENTURY TELEPHONE COMPANY

ASSORTIMENT A BEAUCVILLE

Pour l'avantage des compagnies de téléphone de notre district, je tiens un assortiment de boîtes CENTURY.

Ces instruments sont très jolis. Petites boîtes "Knobby" fines chère doré.

L'appareil est scientifiquement agencé et solidement bâti, par conséquent le parler et l'appel sont excellents.

Il y a cinq mille de ces téléphones dans le district, que j'ai installés, et qui donnent entière satisfaction.

Chaque instrument porte la garantie de la manufacture pour une période de cinq ans.

PRIX RAISONNABLES

Téléphones ou écrivez-moi pour les prix ou toute autre information.

ARTHUR MARTEL, Agent
BEAUCVILLE, QUEBEC.

CENTURY TELEPHONE CONSTRUCTION CO.
Buffalo, N. Y. Bridgeport, Ont.

ATTENTION.

Messieurs les Marchands de la Ville et de la Province sont priés de nous adresser leurs commandes ou d'attendre notre représentant. Nous avons ce qu'il vous faut au complet dans les lignes d'épicerie, provision, biscuits, confiserie, tabac, cigarettes, et articles de fumeurs en général.

JOS. COTÉ, Limitée

Importateurs et épiciers en gros

188 RUE ST-PAUL, QUEBEC.

N. B. Nos prix sont révisés tous les jours quand il y a lieu à la baisse. Loyauté fait ma force. Qualité fait ma clientèle.

ST-GEORGES

Notules de janvier. Baptêmes:

Le 2. M. Thérèse, Jeanne D'Arc, de Joseph Cloutier et Agnès Lapointe.

Le 3. M. Laura, Thérèse de Marie-Louise Dionne et Marie-Louise Joli-coeur.

Le 4. Jos. Léo Irénée de Arthur Veilleux et Delvina Rodrigue.

Le 6. J. Paul-Henri de Arthur Bégin et Adèle Poulin.

Le 6. M. Rose Madeleine Fernande, de François Morissette et Juliette Bourgain.

Le 13. J. Emile Gervais, de Emile Paquet et Alexandrine Poulin.

Le 17. J. Georges Edouard de Georges Thibault et M. Laure Duclarme.

Le 22. M. Louise Gemma Isabelle Emma, de Henri-Jules Moisan et Laure Pomerleau.

Le 23. J. Jean Rosaire, de Onésime Poulin et Maria Goulet.

Le 23. M. Georgiana, Rita de Henry Lessard et Georgiana Lessard.

Le 24. J. Germain Dominique de Simon Boucher et Odéline Fortin.

Le 24. M. Claire Alma de Emery Roy et Valérie Champagne.

Le 24. J. Noël Adonia de Wilfrid Bolduc et Yvonne Paquet.

Le 25. Paul-Henri Gérard de Alcide Roy et Adeline Rodrigue.

Le 26. Louis Arsène de Adolphe Basque et Alexandrine Roy.

Le 26. M. Rose Blanche Angéline de Joseph Veilleux et Josephine Poulin.

Le 27. Jos. Eugène Armand de Joseph Thibault et Léontine Giguère.

Le 27. J. Antonio Roger, de Roméo Galmot et M. Anne Lachance.

Sépultures:

Le 2. M. Juliette Cécile de Johnny Lessard et M. Clara Lapointe; 2 mois et 11 jours.

Le 7. J. Paul-Henri, de Arthur Bégin et Adèle Poulin; 1 jour.

Le 15. J. Conrad, Henri-Louis, de Charles Morin et M. Delvina Morin; 1 mois et 9 jours.

Le 24. Edouard Bolduc, époux de Céline Barriault, âgé de 59 ans.

Le 24. Séraphin, Rodrigue, veuf de Philomène Carrier, âgé de 78 ans.

Le 27. Pierre Poulin, époux de Gènevieve Poulin, âgé de 68 ans.

Le 28. Lucie Poulin, épouse de Elzéar Labbé, âgée de 60 ans.

Le 29. J. Darius Raoul de Joseph Poulin et Valérie Morin; 2 mois.

Total: Baptêmes: 18; Sépultures: 8.

EUCHRE

Jeudi, le 3 courant, M. et Madame Gédéon Gagné, marchand de St-Georges, donnaient un magnifique euchre à leurs employés qui acceptèrent chaleureusement l'aimable invitation. M. et Madame Gagné, avec l'habileté, qu'on leur connaît, mirent de l'entrain partout en peu de temps; tout le monde s'amusa. Après une joute de dix parties, de jolis cadeaux furent distribués aux heureux gagnants:

Prix des Dames: 1er prix gagné par Mlle A. Rodrigue, 2. par Mlle A. Turcotte, 3. par Mlle D. Bourque.

Prix des Hommes: 1er prix par M. A. Turcotte, 2. par M. A. Gagné, 3. par M. X. Bancout. Prix de consolation: M. et Madame H. Grouin.

Cette soirée fut un régal pour tous. Un succulent réveillon fut servi où tous les appétits et tous les goûts purent être satisfaits. Il y eut, chant, musique, sauterie, et ce n'est qu'à une heure avancée de la nuit où tous se séparèrent, emportant un bon souvenir d'une si agréable soirée.

CHAPEAUX!

CHAPEAUX!

Mesdames: — Réduction générale dans les prix de mes chapeaux, plumes, rubans velours fleurs etc.

Ne laissez pas passer l'occasion de vous procurer un chapeau à bon marché. Venez me voir.

Mlle IRENE VEILLEUX
Modiste
Beauceville-Est
Poste Lacasse

Pour le cultivateur

Nous achetons

tous les produits de la ferme au plus haut prix du marché. Nous faisons surtout une spécialité du commerce de FOIN et de PATATES que nous achetons et vendons au char. Demandez nos prix.

Cotations et conditions fournies sur demande.

H. RHEAUME

Foin, Grains et Provi-sions, Gros et Detail
100 à 104, RUE ST-ANDRE, QUEBEC.

Correspondants: Angleterre, France, Espagne, Belgique, Italie, Portugal.

La Cie d'Agences Européennes

QUEBEC

(Près de la